



RAPPORT DU DIAGNOSTIC TEMPOREL DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



BUREAU DES TEMPS

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

ÉLABORÉ EN JUILLET 2014/ACTUALISÉ EN AVRIL 2016

0

Introduction - **page 3**

Définition des politiques temporelles et de leurs enjeux - **page 4**

- 1.1 Définition et exemples - **page 4**
- 1.2 Les objectifs des politiques des temps - **page 9**

1

2

Synthèse du diagnostic temporel de la Métropole Européenne de Lille - **page 10**

- 2.1 Objectifs du diagnostic - **page 10**
- 2.2 Méthode de diagnostic - **page 10**
- 2.3 Analyse du profil temporel du territoire de la Métropole Européenne de Lille - **page 12**
- Cartographie horaire - **page 23**
- 2.4 Analyse de la prise en compte des temps dans les politiques métropolitaines actuelles et à venir - **page 30**
- 2.5 Conclusions de la contribution du Conseil de développement sur les temps de la ville - **page 33**

Propositions - **page 34**

- 3.1 Quelques problématiques temporelles prioritaires pour la feuille de route métropolitaine des temps de la ville - **page 34**
- 3.2 Quelle place pour les enjeux temporels dans nos politiques métropolitaines ? Deux scénarii envisageables - **page 36**

3

Conclusion - **page 38**

Annexes - **page 41**

Contacts - **page 61**



« Hier, trois temps accaparaient les anciennes générations : le temps du travail, le temps de la religion et celui de la famille. La mobilité était restreinte.

Aujourd'hui, nous sommes les témoins et les acteurs de cinq changements majeurs : l'allongement de la durée de la vie, la mutation du travail, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la mutation des comportements et la mobilité¹ ».

Ces mots d'introduction du rapport ministériel « le temps des villes » conduit par Edmond Hervé en 2001 contextualisent parfaitement les politiques des temps telles qu'elles ont émergé depuis les années 1980 en Italie.

A la Métropole Européenne de Lille (MEL), depuis 2010, plusieurs documents-cadres ont déjà fait référence à cette notion des « temps » : le Plan de Déplacements Urbains d'abord, la délibération-cadre Développement Durable ensuite. En 2011, le Conseil de développement propose d'intégrer la dimension temporelle dans les politiques de la MEL dans sa contribution intitulée « Temps de la ville, temps de la vie ». En mars 2013, le plan d'actions métropolitain pour l'égalité des femmes et des hommes propose « une réflexion transversale sur la question des temps et espaces de la ville, prenant en considération le « vivre ensemble » dans ses dimensions économique, environnementale et sociale ».

C'est finalement en octobre 2013, avec l'adoption du Plan Climat-Energies Territorial (PCET) de la MEL, que la politique des temps est véritablement lancée. Le plan d'actions, adopté à l'unanimité, prévoit en effet de « Construire une politique d'aménagement des temps de la ville » et trouvera une traduction dans la création, en avril 2015, d'un service dédié : le Bureau des temps.

Au même titre que d'autres partenaires (entreprises, éducation nationale, ...) notre collectivité est prescriptrice de temps et génératrice de flux. La MEL joue en effet un rôle non négligeable dans la production des rythmes de son territoire à travers les services qu'elle offre au public mais également à travers les compétences d'aménagement du territoire qu'elle développe (urbanisme, mobilité, développement économique,...). Construire une politique métropolitaine d'aménagement des temps revient donc aussi à mesurer l'impact de l'action de la collectivité sur les rythmes du territoire et à identifier les leviers dont elle dispose pour les fluidifier.

Les exemples des autres villes et agglomérations qui se sont engagées dans les politiques temporelles ont montré que ces dernières revêtent des enjeux transversaux et concernent des thématiques très diverses.

Le choix de commencer par un diagnostic s'est alors vite imposé afin d'éviter une dispersion thématique et de moyens. L'élaboration partagée de celui-ci a permis de dégager des priorités d'actions et de proposer un mode d'organisation pour déployer une politique métropolitaine des temps.

Après une définition des politiques temporelles et de leurs enjeux, ce rapport fait donc dans un premier temps la synthèse du travail d'état des lieux et propose, dans un second temps, une priorisation des thèmes à soutenir.

¹ Hervé, E. (2001). Temps des villes. Repéré sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000520.pdf>



1.

Définition des temps de la ville et de leurs enjeux

1.1 Définition et exemples

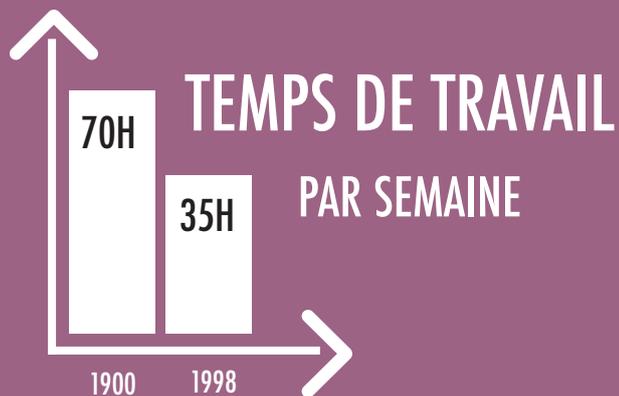
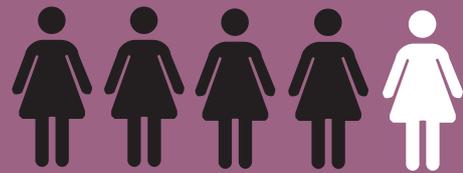
En un siècle, les rythmes de vie n'ont cessé d'évoluer : le temps de travail a été divisé par 2 et le temps libre multiplié par 5. À l'échelle nationale, chaque habitant parcourait en moyenne 5km par jour en 1950 contre 15,8km par jour aujourd'hui ; 37% des salariés seulement ont des horaires de travail en journée prévus à l'avance avec un repos le week-end².

EN UN SIÈCLE, EN FRANCE, LES RYTHMES DE VIE ONT BEAUCOUP ÉVOLUÉ :



+35 ans
d'espérance de vie

4/5 des femmes
ont une activité professionnelle



37% des salariés ont des horaires de travail en journée, prévus à l'avance avec un repos les deux jours du week-end.



² Source : Dares 2009



1.

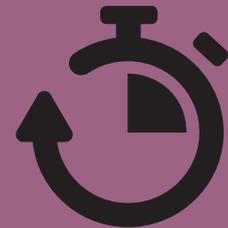
CONSÉQUENCES :

- Rythmes fractionnés et/ou désynchronisés
- Difficultés d'articulation au niveau local
- Impacts sur la cohésion d'ensemble de notre société



OBJECTIFS DES POLITIQUES TEMPORELLES :

- Réduire l'impact des temps contraints
- Améliorer l'articulation des temps de vie (travail, loisirs, études, etc.)
- Participer à la structuration des rythmes du territoire



EN AGISSANT SUR :

- La logique d'usage (quelles utilisations de ce bâtiment, de ce service, de cet espace, etc.)
- Les horaires (ouverture des équipements, réseau de transports en commun...)
- L'organisation du travail



Ces évolutions des rythmes de vie et des temps de travail plus fractionnés créent des tensions au niveau local. Face à ces changements fondamentaux, les collectivités sont appelées à remettre l'usager au cœur des projets de développement ou de leur organisation en intégrant cette complexification des modes de vie. Il faut trouver de nouveaux arbitrages sans promouvoir pour autant la ville ouverte 24/24.

Comme l'a défini le Conseil de développement de la MEL en décembre 2011 dans sa contribution sur les politiques temporelles, « prendre en compte les temps de la ville, mettre en place des politiques temporelles, c'est mieux maîtriser les temps individuels et collectifs à travers l'amélioration de l'accès aux services publics, voire la création de nouveaux services et une meilleure maîtrise de la mobilité pour le plus grand nombre. C'est tenter simultanément d'embrasser les rythmes et usages de la ville et de l'espace public et d'aider les habitants à mieux articuler vie personnelle, vie professionnelle. »

Jean-Yves Boulin, chercheur associé à IRISSO, Université Paris Dauphine, complète cette définition de la façon suivante :

« Les politiques temporelles résultent, en France, de la prise de conscience des dynamiques et dysfonctionnements sociaux et culturels pour la plupart antérieurs aux lois Aubry, mais révélés et catalysés par la mise en œuvre des 35 heures : difficulté croissante à combiner les différentes activités quotidiennes (travail rémunéré d'un côté et celles situées dans la sphère familiale et sociale, hors travail rémunéré de l'autre) ; multiplication et diversification des usages du temps et des mobilités ; sensibilité croissante au regard des questions temporelles appréhendées tant en termes quantitatif (réduction du temps de travail) que qualitatif (maîtrise par chacun de ses propres structures temporelles). Au-delà des politiques sociales, notamment celles relatives à la protection sociale, deux voies complémentaires semblent devoir être mobilisées afin de répondre à ces défis.

La flexibilité équilibrée au sein des espaces de travail, entre les contraintes économiques de l'entreprise d'un côté et les contraintes et aspirations des salariés de l'autre, ouvre une première voie. Il s'agit de savoir si les partenaires sociaux peuvent intégrer les contraintes qui s'exercent sur le hors travail des salariés dans la négociation des horaires et durées du temps de travail.



Les politiques temporelles constituent la seconde voie. Comment les acteurs locaux peuvent-ils éviter le creusement des inégalités sociales, de genre et de génération, dans les usages du temps et de l'espace? Les politiques temporelles développées en Italie depuis le début des années 90, plus récemment en Allemagne et en France, ou encore les politiques d'aménagement des temps quotidiens menées aux Pays-Bas, s'inscrivent dans cette logique. Elles sont une façon de repenser les fonctionnements collectifs tant dans leur dimension temporelle que spatiale. Elles élargissent le champ d'analyse et d'action au-delà de l'entreprise et du seul temps de travail et véhiculent avec la problématique des temps vécus, celle des lieux où se vivent les temporalités qui ne sont pas celles du travail. Elles ont pour objectifs tant l'amélioration de la qualité de vie que l'égalité entre les genres, les âges, les catégories sociales, la reconstruction du lien social ou encore la requalification urbaine³ »

En France, les politiques temporelles existent depuis le début des années 2000, stimulées par le programme de prospective de la DATAR « Territoires 2020 ». Selon les territoires où elles ont été déployées, elles se sont spécialisées sur certaines thématiques. Grâce à l'adhésion de la MEL à l'association Tempo territorial qui regroupe les acteurs français des politiques temporelles, celle-ci a pu bénéficier d'un benchmark complet des expériences de nos homologues.

Là où les villes ont porté ces politiques (Paris, Brive, Dijon, Strasbourg), la petite enfance, les horaires d'ouverture des équipements municipaux (bibliothèques, piscines) ou encore l'offre périscolaire ont été les principaux projets.

• Extension de l'offre de garde périscolaire lors de la pause méridienne pour les écoles de Dijon

Action : Permettre aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école jusqu'à 12h30, au lieu de 11h50, ou de le(s) déposer à partir de 13h15 au lieu de 13h50, en remplacement de leur maintien total à l'école en journée continue.

Objectifs :

- Offrir aux parents un mode de garde à la carte pour 1€ afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et de pouvoir déjeuner avec leurs enfants.
- Apporter une réponse à la saturation des restaurants scolaires.

Initiateurs : Mission temps + Pôle Vie des quartiers

Partenaires : Direction de la jeunesse et de l'éducation + pôle réussite éducative

Durée de l'expérimentation : 2008 – 2012

³ Boulin, Jean-Yves, « Les temps de la ville » Au-delà d'un aspect fonctionnel (l'organisation des services publics), les politiques des temps visent à un « bien-être temporel », offrant disponibilité et prévisibilité à tous, *Projet*, 2003/1 n° 273, p. 64-72.



1.

E X E M P L E

Les agglomérations qui se sont lancées dans les politiques temporelles ont, quant à elles, engagé des chantiers plutôt liés à la mobilité, à la coordination des équipements de loisirs sur le territoire métropolitain ou encore au soutien au travail à distance sur le territoire. Les agglomérations de Rennes, Lyon, Montpellier ou encore Poitiers sont les principaux acteurs français en matière de politiques temporelles à un niveau intercommunal.

- Lissage de l'hyperpointe du métro de l'agglomération de Rennes

Action : Initiation d'une large concertation avec les générateurs de flux pouvant avoir un impact sur la fréquentation du métro entre 7h40 et 8h00. Puis, à la rentrée 2012, décalage de l'heure de début des cours à l'Université (8h15 et 8h30 au lieu de 8h00).

Objectif : Lisser l'hyperpointe de fréquentation du métro.

Evaluation : Lissage de l'hyperpointe du matin de 5% alors même que la fréquentation globale du métro a augmenté de 6%.

Initiateurs : Bureau des temps + services transports urbains

Partenaires : Université Rennes 2 + Kéolis Rennes

Durée de l'expérimentation : février 2011- juin 2013

Budget : Personnel permanent de Rennes Métropole + personnel de l'exploitant du réseau de transport Kéolis.

Ces quelques exemples illustrent bien les « caractéristiques » d'une politique des temps. Quelle que soit l'échelle à laquelle elle est déployée, cette politique touche à des thèmes très diversifiés. Elle nécessite une approche transversale et un travail partenarial associant toujours des directions thématiques ou des partenaires extérieurs. Les exemples précédents soulignent également l'importance de la concertation dans la conception même des projets et la relative modestie des budgets engagés.

Le mode opératoire est presque systématiquement le même : d'abord la sensibilisation puis l'expérimentation, ensuite l'évaluation et, si l'essai est concluant, la généralisation.

Les politiques temporelles opèrent un véritable « changement de regard » qui vise à « faire mieux avec moins ».



1.2 Les objectifs des politiques des temps

Comme indiqué en introduction, la MEL influence, aux côtés d'autres partenaires, le rythme de son territoire. Une politique métropolitaine d'aménagement des temps revient donc à prendre la mesure de cette responsabilité pour agir et répondre à trois objectifs principaux :

- **Renforcer l'attractivité du territoire métropolitain**

Il s'agit ici d'améliorer l'organisation des services au regard des horaires et de rendre les équipements plus fluides et modulables afin de les adapter au mieux aux besoins des usagers du territoire.

Cela s'entend aussi bien du point de vue du développement économique (soutenir les entreprises dans le développement de services aux salariés, concevoir des zones d'activités facilement accessibles, accompagner les projets innovants qui atténuent les contraintes temporelles, etc.) que de l'aménagement durable de notre territoire (lutter contre les phénomènes d'engorgement liés aux heures de pointe afin de réduire les pics de pollution, concevoir des équipements mutualisables et modulables afin de maximiser leur usage, etc.).

- **Améliorer la qualité de vie des habitants et le vivre ensemble**

Le second objectif est d'œuvrer à une meilleure qualité de vie des habitants en adaptant nos politiques à leurs besoins en constante évolution. A travers nos compétences mais également nos partenariats, il s'agit de participer à l'amélioration pour chacun et chacune de l'articulation entre temps contraint et temps libre et de veiller à limiter les inégalités sociales liées aux rythmes.

- **Optimiser nos ressources**

Ce troisième objectif est d'importance puisque réfléchir à l'aménagement temporel de notre territoire peut permettre d'optimiser et/ou mutualiser les infrastructures et équipements au regard des usages afin de limiter les investissements. Dans le contexte actuel d'argent public rare, cet objectif est central.

2.

Synthèse du diagnostic temporel de la MEL

2.1 Objectifs du diagnostic

Le diagnostic mené d'octobre 2013 à mai 2014 a été élaboré pour nourrir la réflexion métropolitaine sur le déploiement d'une politique des temps. Il vise notamment à fournir des données qui permettront de dresser un état des lieux des rythmes des territoires et de leurs dysfonctionnements et sur la base desquelles pourront être fondées une série d'actions et de solutions temporelles.

Il s'appuie sur une analyse du profil temporel actuel de la métropole, une analyse de la prise en compte des temps dans les politiques métropolitaines mais aussi sur le travail du Conseil de développement. La contribution que ce dernier a élaborée en 2011 est en effet riche de propositions et a largement inspiré ce rapport.

Ce diagnostic contient donc :

- Une définition du profil temporel actuel de la métropole grâce à l'étude fine des horaires d'ouverture de plusieurs types de services (1500 sites ont ainsi été répertoriés et analysés).
- Un état des lieux de la prise en compte des enjeux temporels au sein de l'institution de la MEL (identifier les sujets déjà portés par les directions, les sujets dont une politique temporelle métropolitaine devrait s'emparer et les opportunités à saisir, etc.).
- Des propositions de feuille de route pour déployer une politique métropolitaine des temps efficace et porteuse de sens à l'aube du mandat 2014-2020.

2.2 Méthode de diagnostic

Malgré l'expérience de plusieurs collectivités homologues en matière de politiques temporelles, aucune n'a aujourd'hui formalisé de méthode permettant d'aboutir au diagnostic temporel d'un territoire. L'exercice auquel nous nous sommes prêtés est donc une première à l'échelle d'un territoire métropolitain.

Nous avons vu plus haut que la problématique des temps concerne des sujets très divers. Il nous est alors apparu primordial de commencer par sérier les thèmes qui correspondent le plus aux caractéristiques de notre territoire et au projet politique de la MEL. En d'autres termes, nous souhaitons adapter cette politique afin qu'elle corresponde à l'identité et aux enjeux de notre territoire.

Pour cela, nous avons déployé deux analyses complémentaires et pris en compte les conclusions de la contribution du Conseil de développement dans l'optique de les confronter afin d'obtenir une priorisation d'actions à engager dans le cadre d'une politique métropolitaine des temps.

2.

Une méthode qui s'appuie sur 3 briques d'analyse :

Analyse du profil temporel de la Métropole Européenne de Lille



Définition

Recueillir les horaires des principaux équipements et services du territoire métropolitain (piscines, mairies, postes, écoles, etc.)

Objectifs

Définir le profil temporel de la métropole

Identifier les thèmes à traiter prioritairement

Identifier les complémentarités et les mutualisations envisageables

Révéler d'éventuelles disparités territoriales

Analyse de la prise en compte des temps dans les politiques métropolitaines actuelles et à venir



Définition

Rencontrer les directions thématiques de la Métropole Européenne de Lille pour recueillir les projets déjà en cours et ceux pouvant être développés par une politique des temps

Objectifs

Identifier les sujets déjà portés par les directions, les valoriser et les articuler

Identifier les sujets dont une politique temporelle devrait s'emparer

Identifier les opportunités à saisir

Evaluer les moyens et définir les modes de gouvernance adaptés à une telle politique

Analyse du Conseil de développement



Définition

Contribution du Conseil de développement visant à intégrer la dimension temporelle dans les politiques de la Métropole Européenne de Lille

Objectifs

Enrichir le travail technique du diagnostic d'une vision citoyenne

Donner suite aux nombreuses propositions formulées dans cette contribution

Ce travail d'analyse a été réalisé avec l'ambition de définir de façon fine le profil temporel de la MEL concernant l'offre de services disponibles. Ce diagnostic temporel du territoire a permis de mettre en exergue les thèmes pour lesquels une action temporelle semble pertinente, d'identifier les complémentarités et les mutualisations envisageables et de mettre à jour certaines disparités territoriales en matière d'accessibilité horaire.

Il faut noter qu'il existe très peu d'études qui se proposent de lire un territoire au travers d'horaires d'ouverture. Le plus souvent, l'analyse de ces données temporelles vient simplement compléter une analyse sur un objet circonscrit. Ainsi, la méthode d'analyse, mise en place pour la réalisation de ce diagnostic, a été construite en agrégeant différentes grilles de lecture dans une logique d'expérimentation.

- **Méthodologie**

Afin de faire émerger le profil temporel du territoire de la MEL, nous avons procédé, de février à mai 2014, au recueil et à l'analyse des horaires d'ouverture au public de plus de 1500 sites. Ces résultats constituent une source d'information importante mise à la disposition des autres pôles et directions métropolitaines afin d'alimenter leurs réflexions.

Ces 1500 sites analysés ont été choisis au regard à la fois de leur pertinence comme prescripteur de temps et de la faisabilité d'une telle étude exhaustive sur un temps contraint. D'autres lieux d'offre de services non retenus pour cette étude participent également à l'offre globale du territoire de la MEL. La méthode d'analyse a été construite afin d'être transposable à d'autres offres de services. Des analyses complémentaires sur d'autres catégories de lieux prescripteurs de temps peuvent donc être envisagées afin de compléter le profil temporel du territoire métropolitain.

L'analyse des horaires d'ouverture au public permet de compléter l'étude d'accessibilité de ces services et équipements souvent déjà ébauchée d'un point de vue spatial et social. Il est envisagé dans un second temps de valoriser ces informations au travers de l'outil cartographique par un référencement géographique et temporel dynamique.

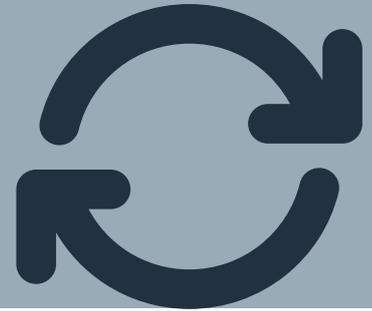
Ce rapport établit donc une vision assez précise de l'offre de services sur le territoire métropolitain. Nous avons choisi d'analyser cette offre au regard des heures et des moments de la journée, des jours de la semaine, des saisons mais aussi des territoires comme l'a préconisé le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille dans sa contribution sur les temps. Ainsi, il nous a semblé nécessaire d'affiner territorialement la réflexion sur les problématiques temporelles de la métropole en repérant « les zones et les « secteurs » dont le fonctionnement pourrait être amélioré par une meilleure coordination des temps des différents acteurs et activités du territoire ».

2.

La méthode construite pour réaliser le diagnostic temporel du territoire a pour objectif d'analyser quantitativement les horaires d'ouverture au public des lieux étudiés. Pour cela, deux méthodes de calcul complémentaires sont proposées : horaires cumulés et horaires non dédoublés.

Horaires cumulés

L'objectif de cette méthode est de faire la somme des heures d'ouverture des différents sites étudiés. L'intérêt de cette approche est d'obtenir un volume horaire qui permet de « quantifier » l'importance de l'offre de service.

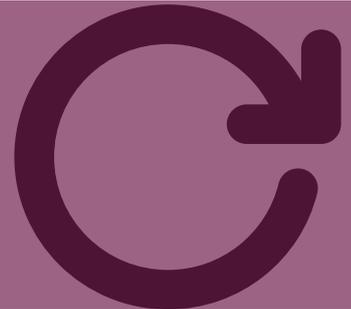


Exemple

Site A : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Site B : 10h00 – 12h00 / 13h00 – 20h00
16 heures d'ouverture cumulées

Horaires non dédoublés

Cette méthode consiste à examiner l'étendue maximale des heures d'ouverture en synthétisant les horaires des différents sites. Cette méthode a le mérite de mettre en exergue l'amplitude horaire de l'offre de service, éclairage que ne permet pas l'approche par les horaires cumulés.



Exemple

Site A : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Site B : 10h00 – 12h00 / 13h00 – 20h00
11 heures d'ouverture non dédoublées

Ce travail de diagnostic n'aborde cependant pas pour l'instant la demande de service provenant des habitants, entreprises, visiteurs, etc. Le choix a été fait de procéder aux études de fréquentation de manière sectorielle en fonction des projets.

2.

En fonction des conclusions de cette première étude et de la priorisation thématique qui doit en découler, il apparaîtrait judicieux de compléter l'analyse de l'offre de certains services par celle des attentes afin de pouvoir mesurer le niveau d'adéquation et donc le niveau d'intervention nécessaire de la part de la MEL. L'objet ici est bien de mettre en exergue les éléments essentiels qui définissent l'offre en services des différentes catégories de lieux qui ont été retenues pour l'investigation. Ainsi, si la posture prise dans cette étude ne permet pas de conclure sur une adéquation ou non, elle est cependant un passage préalable nécessaire.

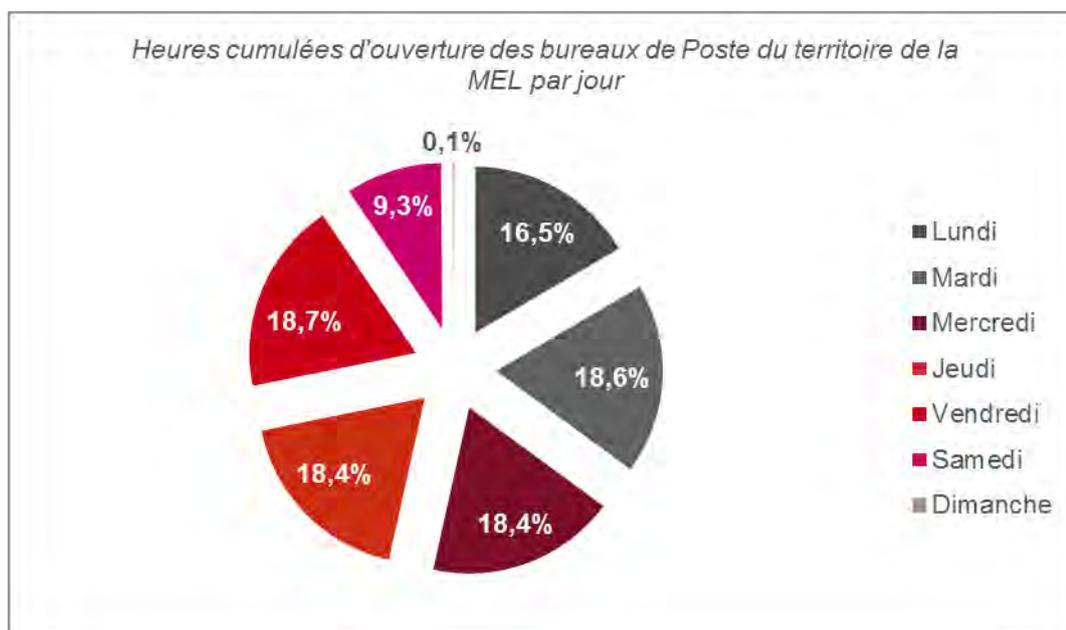


- **Deux stratégies d'horaires d'ouverture en fonction de la nature de l'offre**

Parmi les caractéristiques du profil temporel du territoire de la MEL, on remarque tout d'abord une importante différence entre l'offre de loisirs, à laquelle on associe les commerces alimentaires, et le reste des équipements. Ces derniers (bureaux de poste, mairies, CCAS, crèches, etc.) sont principalement ouverts au public la journée entre les temps du matin et de l'après-midi avec une fermeture pendant la pause méridienne. Les temps du midi et de la soirée restent relativement peu investis. Ces sites ont parfois une ouverture le samedi mais restent principalement centrés sur les jours de la semaine du lundi au vendredi. L'ouverture le dimanche est quasiment inexistante pour ces équipements d'offre de services.

2.

Une faiblesse relative de l'ouverture le week-end :



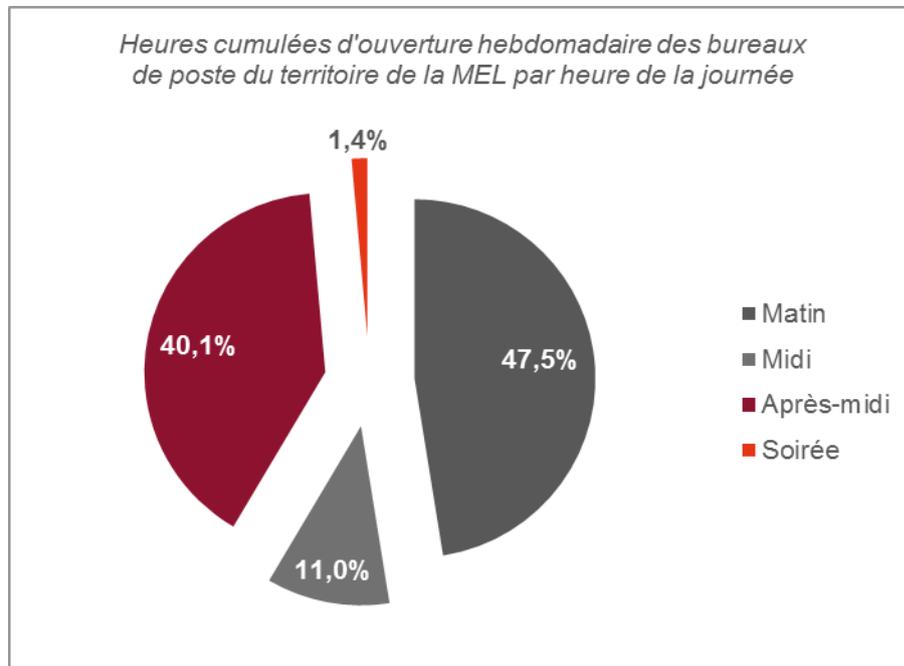
En s'intéressant à la répartition des heures d'ouverture des bureaux de poste en fonction des jours de la semaine, on constate une faiblesse de l'offre de service pendant le temps du week-end qui représente moins de 10% de l'ensemble des heures d'ouverture de la semaine.

Cette faiblesse est, en particulier, due à la quasi absence de bureaux de poste ouvert le dimanche. En effet, sur les 113 bureaux répertoriés, seul celui de Roubaix 3 Censes ouvre le dimanche pendant 5 heures. On remarque en outre que le samedi est sous-doté puisqu'il n'offre que deux fois moins d'heures d'ouverture que les autres jours de la semaine. Cette proportion s'explique par le fait que les bureaux de poste ouvrent, en règle générale, le samedi matin uniquement.



2.

Une répartition des heures d'ouverture en faveur des temps du matin et de l'après-midi :



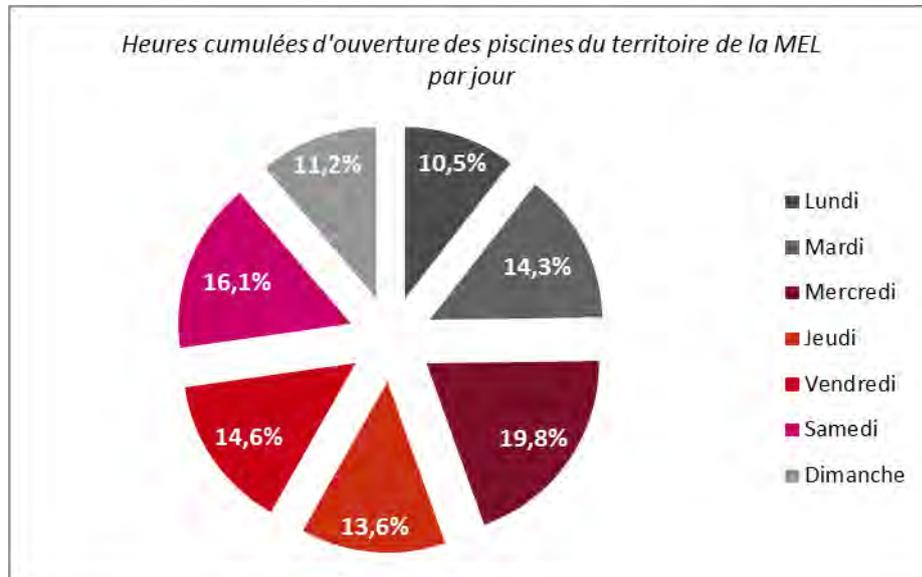
Les heures d'ouverture des bureaux de poste du territoire métropolitain sont essentiellement concentrées sur les plages horaires du matin et de l'après-midi (87,7% de l'ensemble des heures cumulées d'ouverture hebdomadaire). Cette répartition se fait en particulier au détriment des heures du midi et de la soirée.

Concernant les équipements liés à l'offre de loisirs (bibliothèques, piscines, musées, parcs et jardins, etc.) et les commerces alimentaires, le profil d'ouverture est légèrement différent en général. En effet, on constate que les temps du midi et de la soirée sont plus investis en termes d'heures d'ouverture. De plus, on remarque que les mercredis, samedis et dimanches bénéficient la plupart du temps d'une ouverture plus importante que les autres jours.



2.

Une large amplitude horaire qui s'adapte aux spécificités des contraintes de chaque jour :



En s'intéressant à la répartition des heures d'ouverture hebdomadaire des piscines, on remarque que l'offre est renforcée le mercredi (19,8%) et le samedi (16,1%) en comparaison des autres jours de la semaine (12,8% en moyenne pour les autres jours).

Même s'il ne bénéficie pas d'une concentration significative d'heures d'ouverture, on constate que le dimanche (11,2%) s'insère pleinement dans ce schéma d'ouverture en bénéficiant d'un nombre d'heures d'ouverture comparable aux autres jours de la semaine. Ainsi, d'un point de vue général, on observe que les mercredis, samedis et dimanches font l'objet d'un investissement particulier en termes d'heures d'ouverture hebdomadaire avec 47,1% de l'ensemble de celles-ci pour ces trois jours.

Les heures non dédoublées correspondent aux heures pendant lesquelles au moins un site est ouvert. L'analyse de ces heures permet d'apprécier l'amplitude horaire d'une offre de service en agrégeant les différents horaires des sites.

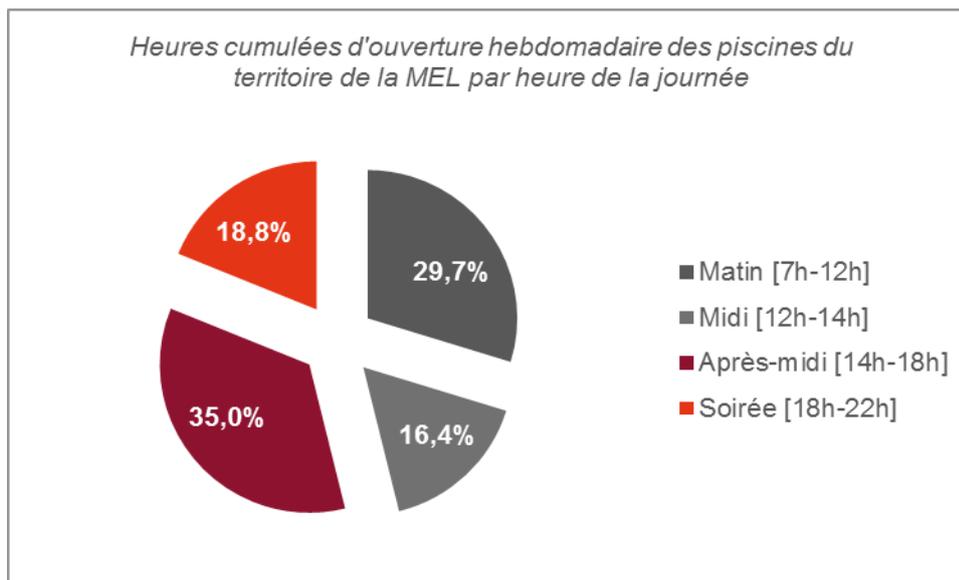
Cette méthode permet de voir que ce sont le mardi, le jeudi et le vendredi qui bénéficient d'une ouverture la plus large en termes d'amplitude horaire. Ainsi si on trouve au moins une piscine ouverte pendant 14 heures le mardi et le vendredi, cette valeur descend à 12h30 pour le mercredi, 11h pour le samedi et 10h le dimanche.

Ce qui peut sembler paradoxal au regard des résultats précédents s'explique par la stratégie d'adaptation mise en place par les piscines pour faire face aux contraintes propres à chaque jour. Ainsi, on constate que les piscines ont développé l'ouverture tôt le matin et tard en soirée les lundis, mardis, jeudis et vendredis. A l'inverse, pour les mercredis, samedis et dimanches, les piscines ont généralement fait le choix de ne pas chercher à investir sur des horaires d'ouverture atypiques, mais à ouvrir le plus largement possible pendant la journée.

2.

Il faut également souligner l'importance de ce nombre d'heures non dédoublées d'ouverture des piscines du territoire métropolitain. En effet, il y a au moins une piscine ouverte sur le territoire de la MEL 87h30 par semaine, soit 52.1% du temps total de la semaine.

Une forte présence des horaires atypiques dans l'offre de service des piscines :



Enfin, il convient de remarquer que cette stratégie d'investir sur des horaires atypiques de la part des piscines se traduit au niveau de l'offre globale par une représentation relativement importante des heures du midi et de la soirée. Il est en particulier plutôt rare de constater un pourcentage aussi élevé d'heures en soirée parmi l'ensemble des heures d'ouverture d'un service en comparaison avec les autres services étudiés. On a affaire ici à une spécificité importante de l'offre de services en piscine qui mériterait de faire l'objet d'un approfondissement en couplant un regard sur les usages et la demande.



2.

- Une offre de service aux horaires principalement homogénéisés

La recomposition des temps quotidiens et hebdomadaires vient interroger les différentes stratégies d'ouverture possibles. Deux logiques différentes se révèlent à ce niveau-là : homogénéisation et complémentarité.



L'**homogénéisation** consiste à faire le choix de doter des mêmes horaires d'ouverture tous les équipements d'une même catégorie d'offre de services, sur un territoire donné.

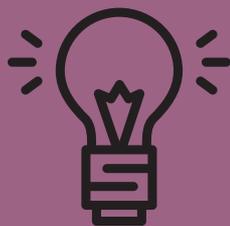


A l'inverse, la **complémentarité** se donne pour objectif de doter ces équipements d'horaires d'ouverture différenciés afin que certaines heures de fermeture d'un équipement soient compensées par l'ouverture d'un autre site.

Parmi les horaires des lieux d'offre de services du territoire métropolitain, l'exemple le plus remarquable de ces deux logiques est à observer du côté des mairies de quartier. Depuis 2014 Roubaix fonctionne en effet sous une logique d'homogénéisation parfaite alors que Lille a fait le choix de la complémentarité avec une ouverture jusqu'à 18h tous les soirs grâce à un mécanisme de roulement entre les différents sites.

Chaque option présente des avantages et des inconvénients. L'homogénéisation des horaires facilite la lecture, la compréhension et l'appropriation des créneaux ouverts au public et assure une équité territoriale. A l'inverse, les logiques de complémentarité entre les établissements permettent d'assurer une offre de services plus large et donc d'accroître l'accessibilité des habitants à celle-ci.

Aujourd'hui, l'analyse des horaires d'ouverture montre que les logiques d'homogénéisation tendent en général à s'imposer au niveau communal, comme par exemple concernant le réseau de bibliothèques de la commune de Lille.



Cependant, à l'heure où les capacités de mobilité explosent et l'argent public se raréfie, l'échelle intercommunale pourrait être pertinente pour développer une réflexion qui fait le pari de la mise en réseau et de la complémentarité entre les différents équipements, dans un souci d'accroître l'offre de services à l'échelle de la Métropole. Cela est évidemment à nuancer selon les types de services et leur mise en réseau.

2.

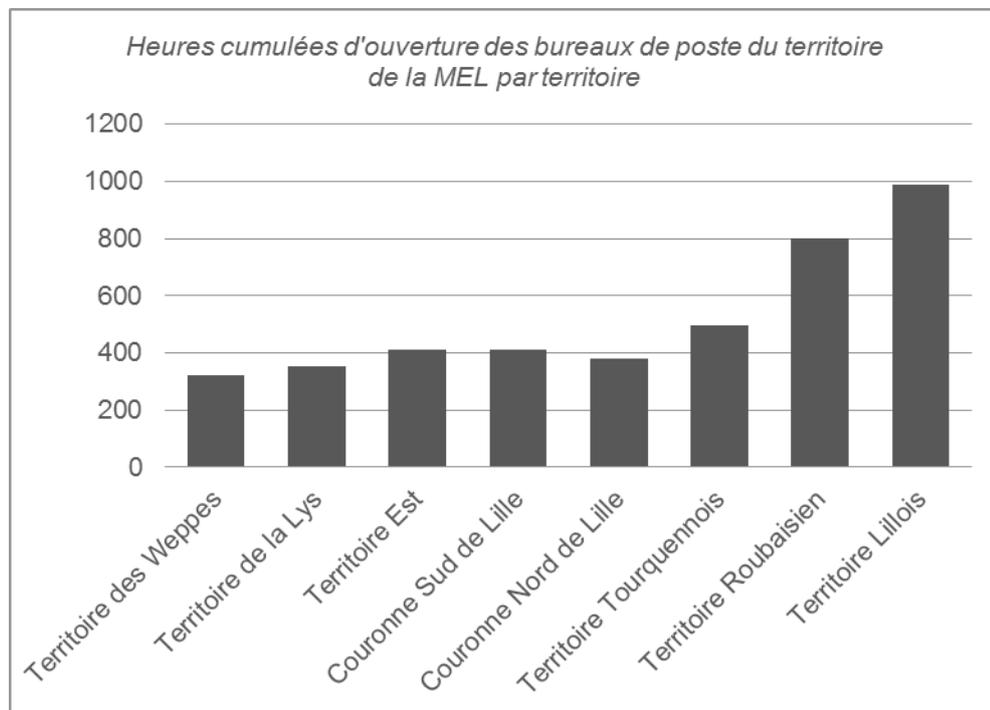
• Des déséquilibres territoriaux en termes d'horaires d'ouverture

Enfin, nous avons analysé les horaires des différents sites référencés à travers le prisme des 8 territoires métropolitains. Pour ce faire nous avons pris en compte les différences de population de ces différents territoires et nous avons fait le choix d'utiliser comme base principale de comparaison le nombre d'heures cumulées d'ouverture pour 1000 habitants.

Ce travail a permis de mettre en évidence qu'en nombre d'heures cumulées d'ouverture pour 1000 habitants, le territoire tourquennois et la couronne nord de Lille sont les moins bien dotés. On observe cette faiblesse relative à la fois sur les équipements de loisirs mais également pour les autres catégories de sites d'offre de services. En revanche, on remarque que le territoire lillois et le territoire roubaisien sont les territoires les mieux dotés.

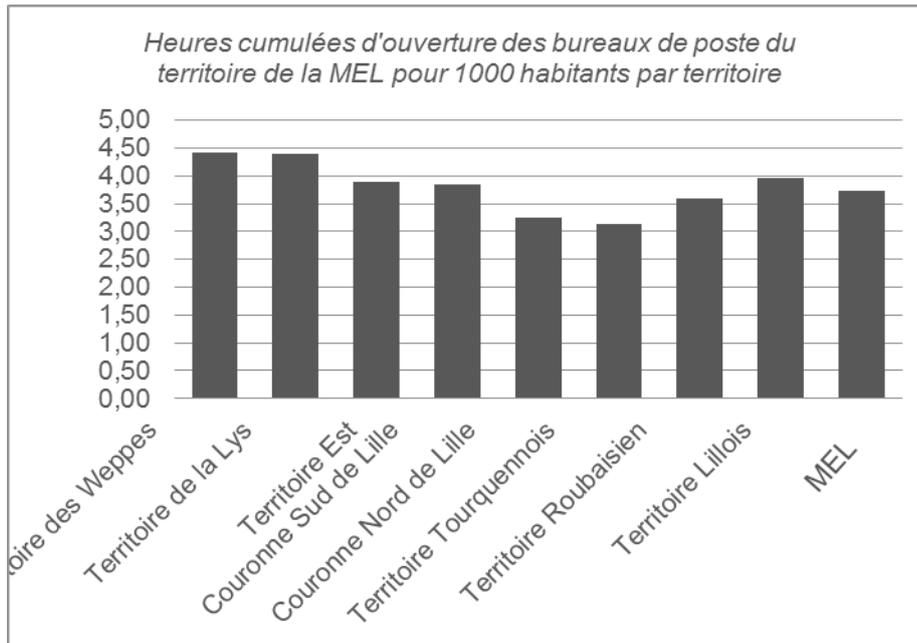
Un léger déséquilibre territorial en faveur des territoires les moins peuplés :

En s'intéressant à une approche par territoire de l'offre de service proposée par les bureaux de poste, on constate que les territoires Roubaisien et Lillois concentrent une large partie des heures d'ouverture hebdomadaire du territoire métropolitain.

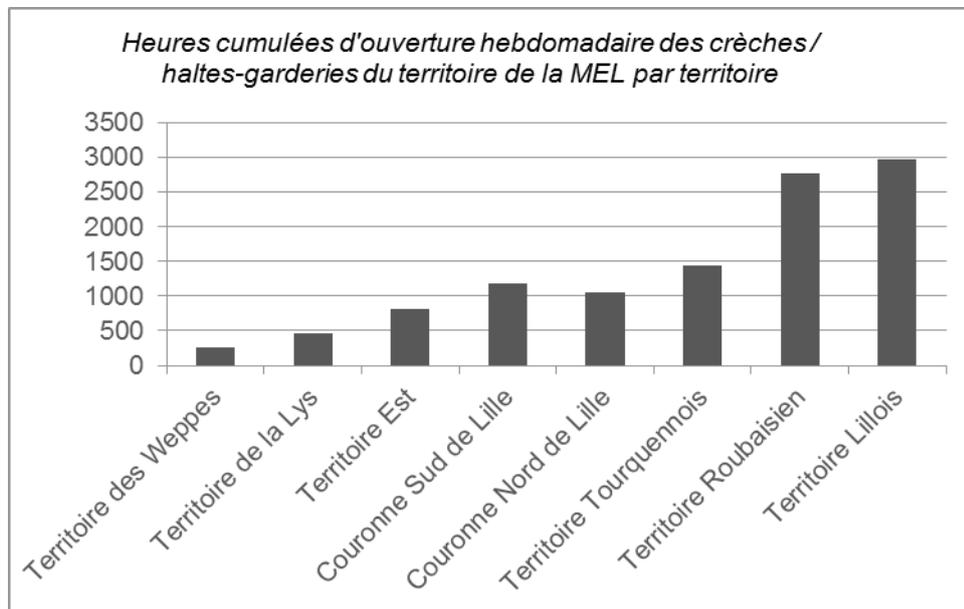


Cependant, en pondérant ces valeurs par la population de chaque territoire, on remarque que les territoires les moins peuplés, en particulier le territoire des Weppes et le territoire de la Lys, bénéficient d'un nombre d'heures cumulées d'ouverture hebdomadaire par habitant supérieur à la moyenne métropolitaine. Cette particularité peut s'expliquer par la nature rurale de ces territoires, qui encouragent la multiplication géographique de sites et donc une meilleure dotation en termes d'heures d'ouverture par habitant.

2.

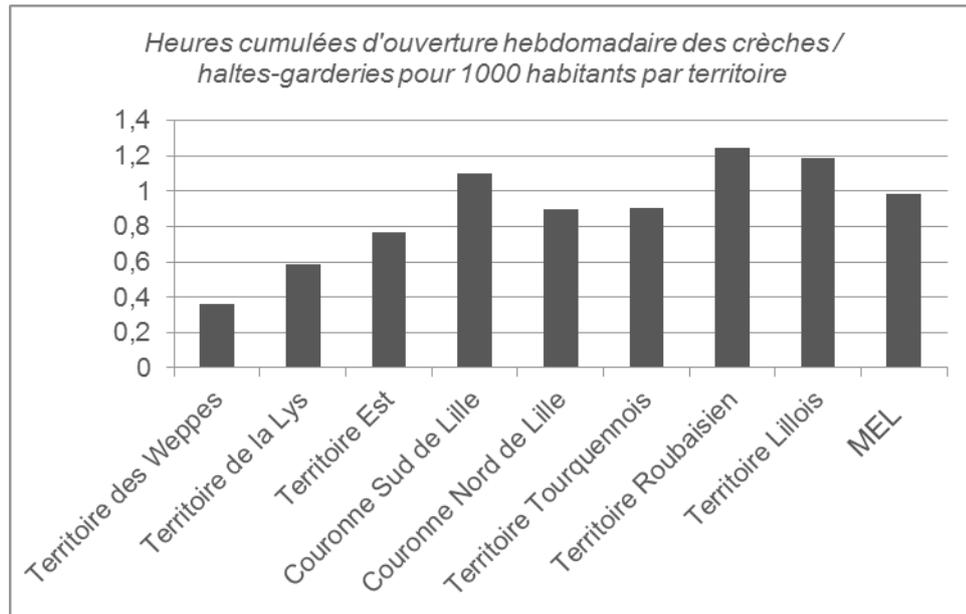


Des déséquilibres territoriaux importants au détriment des zones les moins peuplées :



En s'intéressant à la répartition géographique des heures d'ouverture hebdomadaire des crèches et des haltes-garderies, on observe globalement que les territoires Roubaisien et Lillois bénéficient d'une meilleure dotation que les autres territoires. À eux deux, ils représentent 52,4% de l'ensemble des heures d'ouverture des crèches du territoire métropolitain.

2.



Cela se confirme en étudiant le nombre d'heures d'ouverture pour 1000 habitants. Les territoires de la Lys et des Weppes sont quant à eux les moins bien dotés.



CARTOGRAPHIE HORAIRE

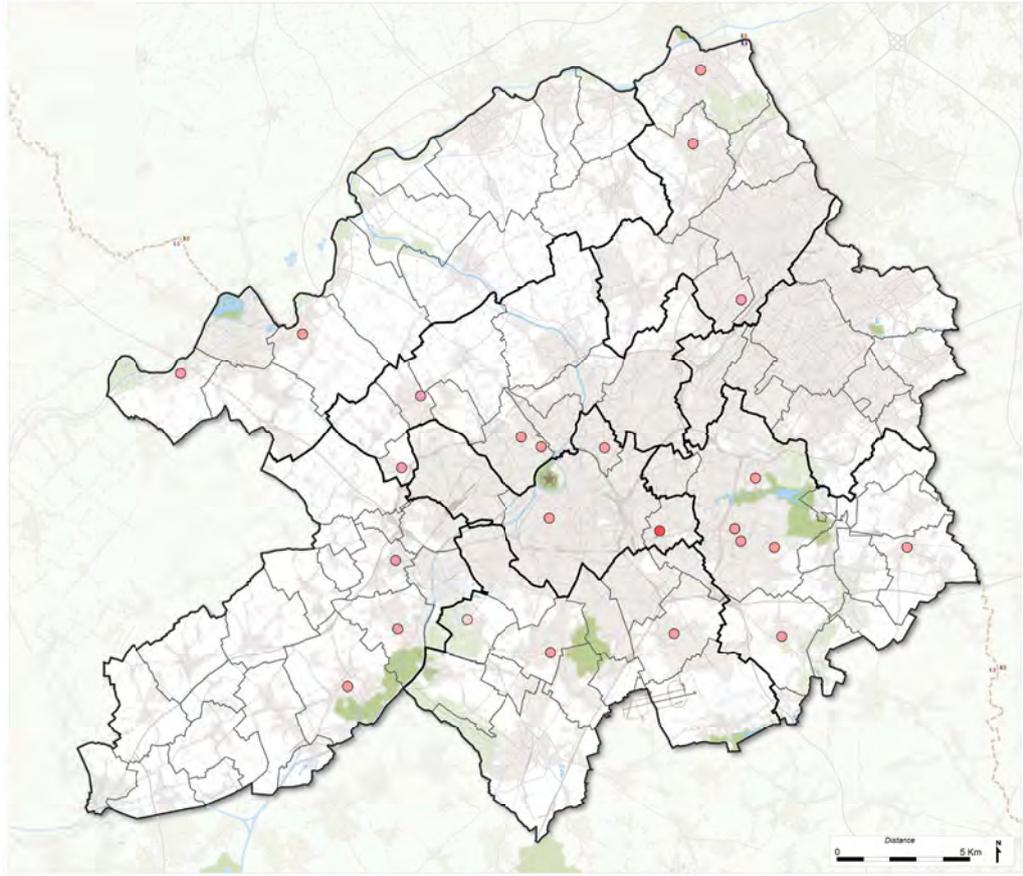


2.

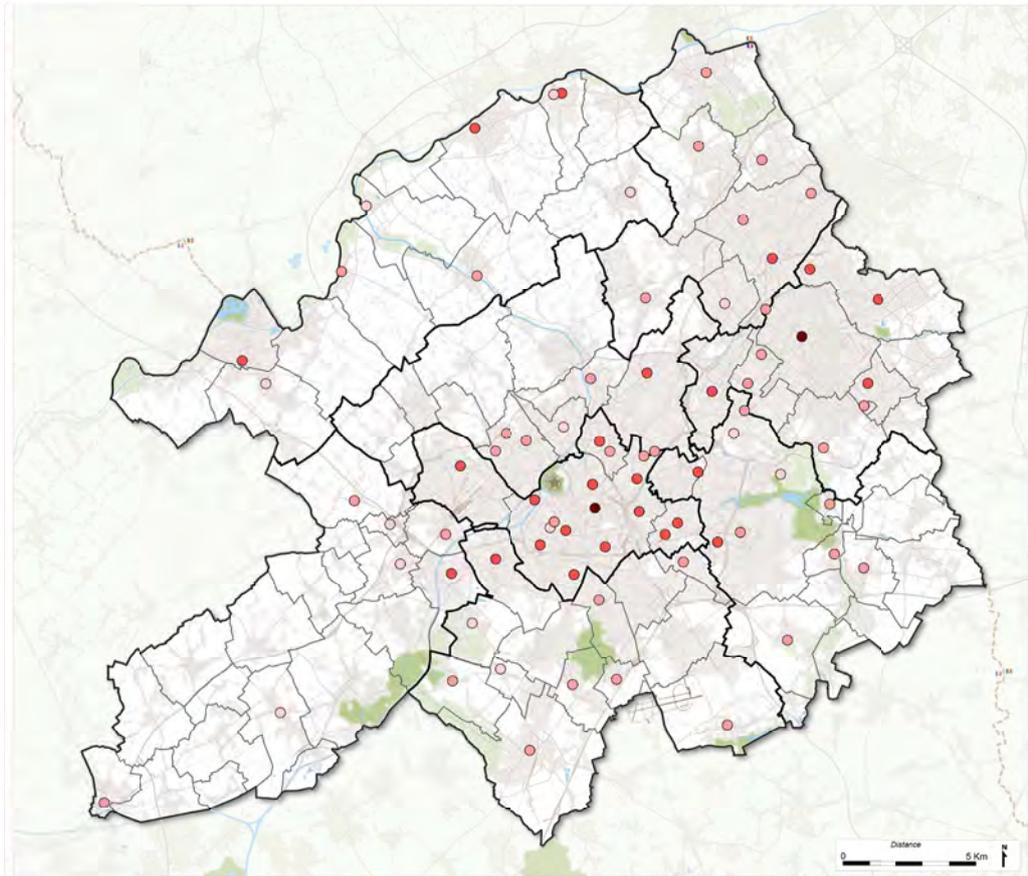


L'exemple des bibliothèques - cartographie horaire

LUNDI



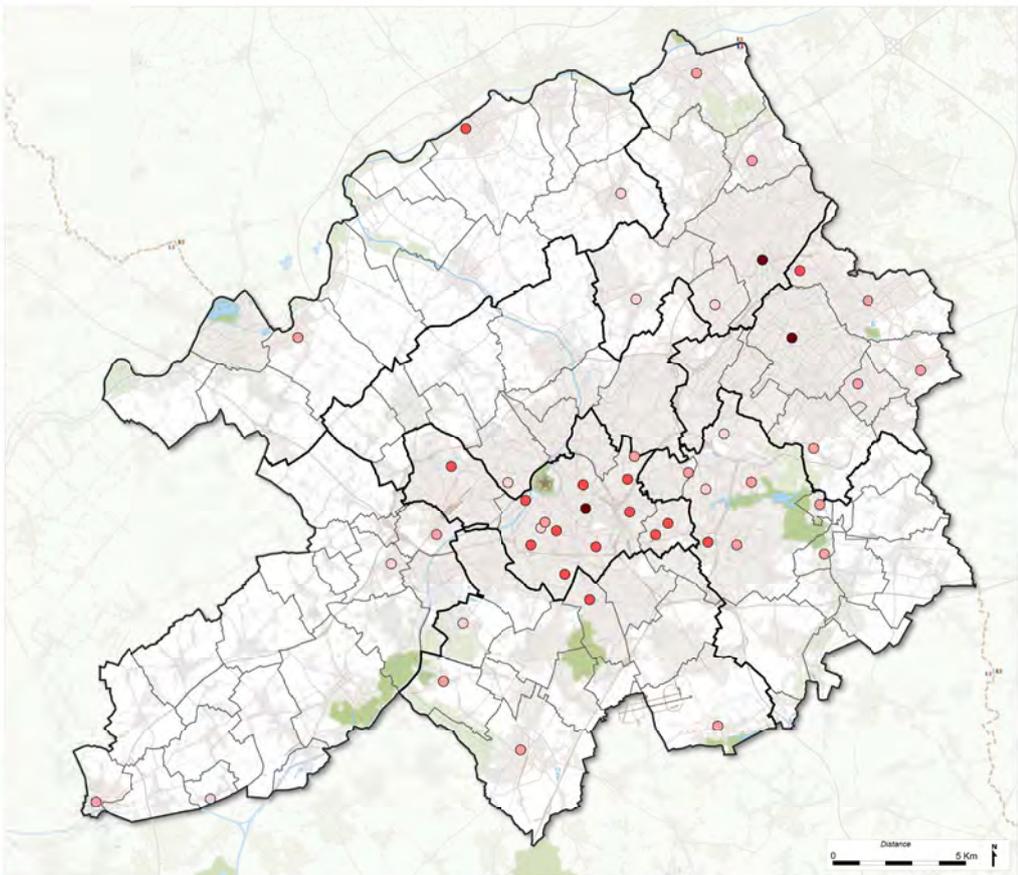
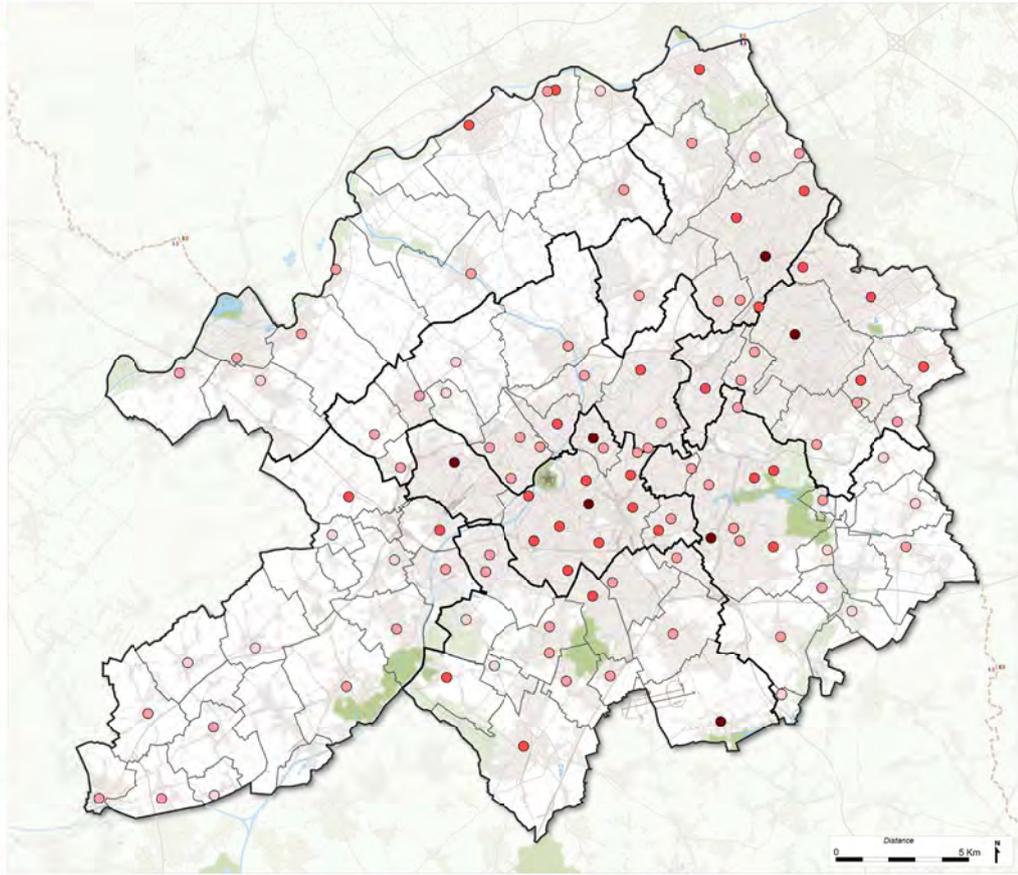
MARDI



2.

M
E
R
C
R
E
D
I

J
E
U
D
I



Métropole Européenne de Lille
Bibliothèques & médiathèques ouvertes
sur une durée de :



Limites administratives :

 Limites territoriales

 Limites communautaires

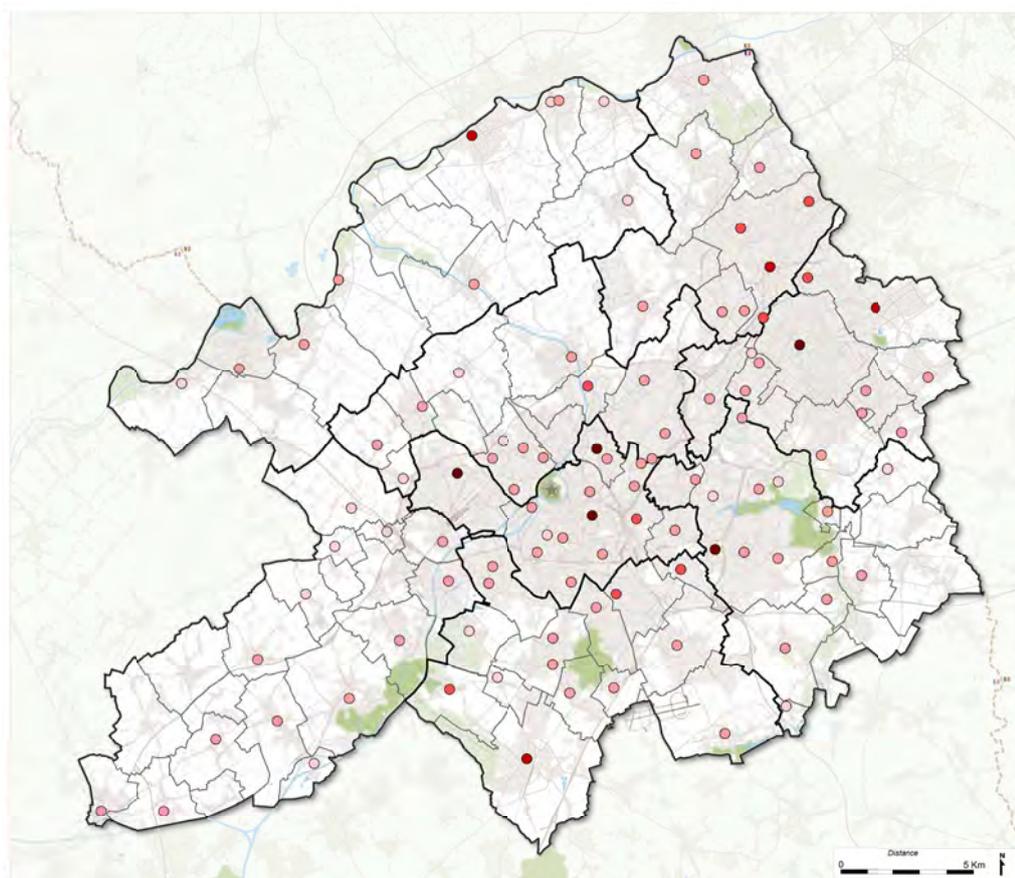
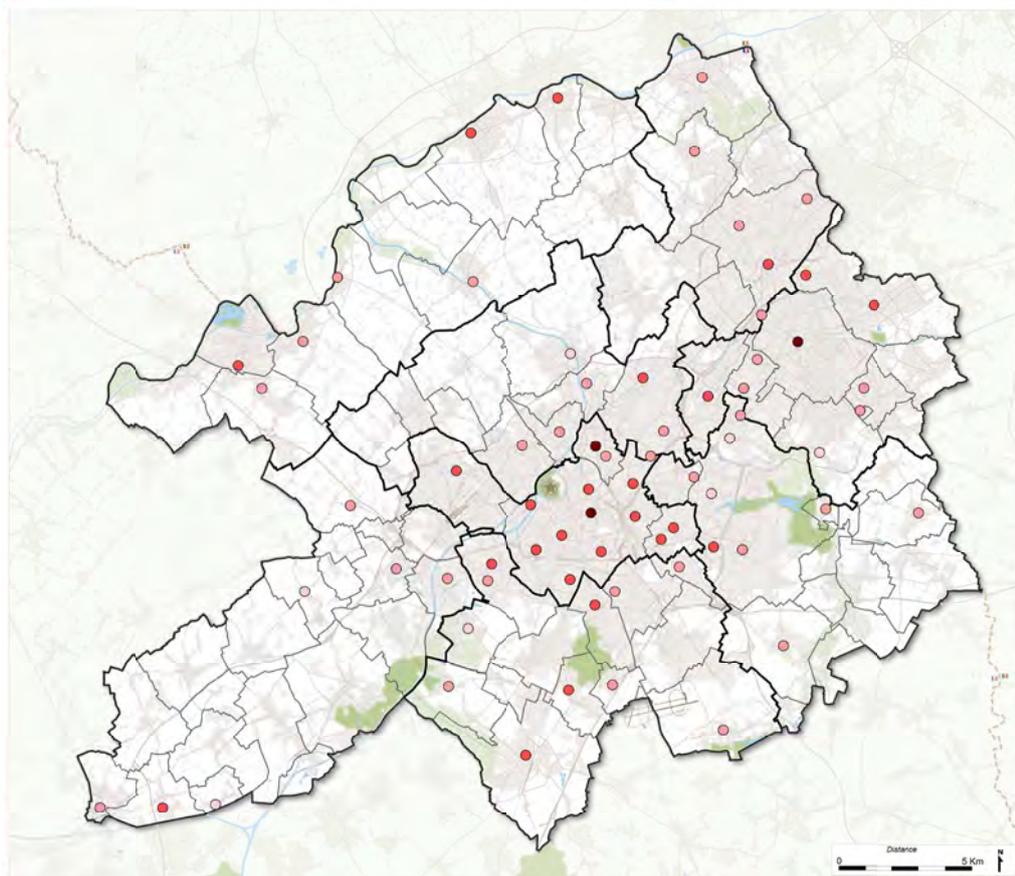
Echelle : 1/80 000

Emetteur : PSG DSIG SGC
Réalisé par : A. Bonomo
Commanditaire : Stratégie des terri-
toires & Développement Durable
Edité le : 17/06/2014
Version : 1
Sources : Lille Métropole 2014

2.

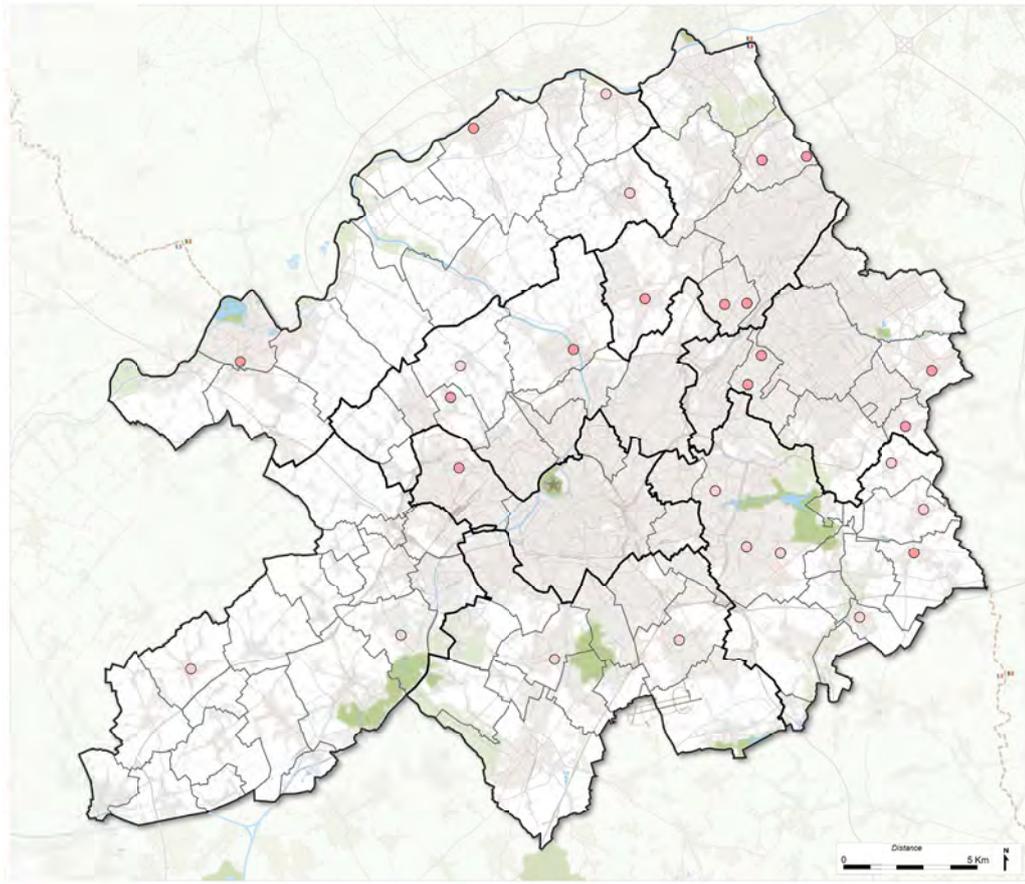
V
E
N
D
R
E
D
I

S
A
M
E
D
I



2.

D I M A N C H E



Métropole Européenne de Lille
Bibliothèques & médiathèques ouvertes
sur une durée de :



Limites administratives :



Echelle : 1/80 000

Emetteur : PSG DSIG SGC
Réalisé par : A. Bonomo
Commanditaire : Stratégie des terri-
toires & Développement Durable
Edité le : 17/06/2014
Version : 1
Sources : Lille Métropole 2014



- **Des déséquilibres territoriaux en termes d'horaires d'ouverture**

Ces écarts permettent d'évaluer les différences d'accessibilité aux offres de services en fonction du territoire. Certaines zones apparaissent comme étant mieux desservies que d'autres. Deux éléments peuvent venir expliquer ces données : soit un différentiel du nombre d'équipements, soit un différentiel d'amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire de ces équipements. On constate de façon récurrente que ces deux éléments de réponse vont généralement de pair pour expliquer les déséquilibres territoriaux.

Enfin, il convient de nuancer ces différences observables pour certaines catégories d'équipements d'offre de services. En effet, certains sites, notamment les musées, ont une ambition de rayonnement à l'échelle de la MEL. Ainsi, le fait d'associer leurs heures d'ouverture à un territoire donné semble peu pertinent au regard de la nature de leur public qui dépasse largement les limites du territoire.

- **Perspectives de travail / thématiques prioritaires**

Suite à ce travail de diagnostic du profil temporel du territoire de la MEL, nous avons identifié trois pistes d'action qui pourraient être portées par une mission dédiée aux temps.



Tout d'abord, le travail d'analyse des horaires des équipements et des services du territoire métropolitain a mis en évidence l'intérêt de **développer une démarche de complémentarité des horaires d'ouverture**. Il s'agirait concrètement de promouvoir la mise en réseau des équipements à l'échelle métropolitaine afin d'accroître leur accessibilité.

Parmi les services à propos desquels une réflexion globale d'accessibilité à l'échelle métropolitaine semble pertinente, les **bibliothèques** pourraient être une porte d'entrée intéressante. La conception actuelle du plan de développement de la lecture publique lancé par la direction Culture prévoit en effet un renforcement de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques à une échelle métropolitaine. Dès lors, si les modalités d'accès sont uniformisées (tarifs, prêts, ...) la question des temps et des horaires pourra être mise en débat et complétée par la réalisation d'une étude sur la demande en service des usagers. Cela d'autant plus que des marges de progression existent pour les créneaux en soirée et le dimanche.

Cette préconisation fait écho à l'une des propositions d'action formulées par le Conseil de développement dans sa contribution sur les temps de la ville de décembre 2011. Il y est en effet proposé de « prendre le Temps de rendre accessible à tous la culture et le sport en modifiant les horaires des équipements culturels et sportifs ». Cette proposition d'action était notamment déclinée de façon plus opérationnelle en proposant de « lancer une dynamique partenariale plus large au niveau métropolitain », « il s'agit de mutualiser les équipements pour trouver une complémentarité des lieux ouverts ».

D'autres services comme les **déchèteries** ou les **bureaux de Poste** pourraient également valoriser la richesse de leur réseau en s'interrogeant sur une ouverture davantage tournée vers la complémentarité. Ainsi concernant les déchèteries une réflexion pourrait être engagée sur une possible ouverture le dimanche après-midi. En s'appuyant sur une complémentarité des équipements, cette extension de l'offre de service pourrait se faire sur la base d'un roulement, sans nécessairement augmenter le nombre d'heures d'ouverture. Ces réflexions pourront notamment se développer dans le cadre de la posture d'expérimentation de la mission dédiée aux temps, en étant force de proposition et d'initiative sur ces sujets.



Un autre objectif qui pourrait être assigné à une mission dédiée aux temps au sein de la MEL est **l'homogénéisation, à l'échelle métropolitaine, des horaires d'ouverture d'une catégorie d'équipement**. Cette piste d'action a pour ambition d'accroître la lisibilité et la compréhension des horaires d'ouverture et ainsi d'en favoriser l'appropriation par les usagers des services.

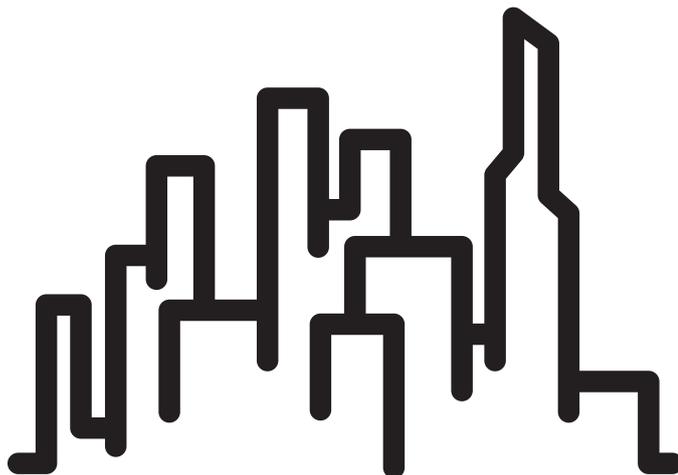
En effet, le caractère fragmenté des horaires des piscines du territoire de la MEL peut inciter à lancer une réflexion sur les horaires d'ouverture de ces équipements afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les usagers et les habitants de la métropole. Ces réflexions devront prendre en compte les actions déjà lancées telles que l'application Lille Métropool. Des discussions seront notamment à engager avec les clubs et les établissements scolaires qui sont également consommateurs d'heures d'ouverture de ces équipements.

En tout état de cause, l'objectif n'est pas de tendre vers une complémentarité ou une homogénéisation à tout prix, en oubliant les usagers, mais à l'inverse de s'interroger sur les conditions d'une meilleure accessibilité de l'offre de services. Cela confirme l'intérêt d'une étude complémentaire sur les attentes en termes d'horaires d'ouverture des usagers en fonction des services.



Enfin, une dernière piste d'action qui pourra être portée par la mission dédiée aux temps est une posture de sensibilisation et de support pour les 85 communes de la MEL. En effet, si pour certaines catégories de service (bibliothèques, piscines, déchèteries, etc.) la MEL est en capacité de porter une réflexion sur les horaires d'ouverture, pour d'autres (mairies, CCAS, bureaux de poste, ...), elle doit rester sur des postures d'animation, de sensibilisation et de coordination.

Il nous semble plus pertinent dans un premier temps de concentrer les moyens disponibles sur les thèmes où la MEL est en capacité de pilotage d'actions. Ce choix est en particulier motivé par la volonté d'exemplarité que nous ambitionnons pour la Métropole vis-à-vis de ses partenaires et des communes. En impulsant une dynamique «temporelle», la mission dédiée aux temps pourra capitaliser sur celle-ci afin de lancer des réflexions avec ses partenaires sur l'accessibilité horaire des catégories d'offre de services plus éloignées du champ de capacité d'action de la MEL.



2.4 Analyse de la prise en compte des temps dans les politiques métropolitaines actuelles et à venir

De novembre 2013 à avril 2014, nous avons rencontré les directions thématiques de la Métropole Européenne de Lille.

Ces huit rencontres ont à la fois permis de sensibiliser les directions aux logiques des politiques temporelles (à travers un benchmark adapté à chaque thématique), d'identifier les projets intégrant déjà ces logiques mais surtout d'échanger sur les perspectives envisageables en matière d'actions temporelles.

- **Quelques projets métropolitains déjà au diapason temporel**

Ces échanges ont révélé que les enjeux temporels sont déjà intégrés à certains projets des directions thématiques sans toutefois être toujours nommés ou valorisés.

Un premier exemple concerne les équipements sportifs dont la MEL assume l'exploitation en régie. Les horaires d'ouverture de la piscine des Weppes ont en effet été déterminés par la direction des Sports suite à une étude de besoins afin **d'offrir une accessibilité optimale à ce nouvel équipement**. Ainsi, plusieurs créneaux ont été ouverts au grand public : la semaine, pendant la pause méridienne, le mardi une nocturne jusqu'à 22h et une ouverture les deux jours de weekend.

L'attention portée à une **meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle des agents d'entretien de la MEL** est un autre exemple. Les emplois du temps du personnel d'entretien sont conçus de manière à favoriser des journées continues et limiter les interventions en horaires décalés. Or, ce type de pratique a été déployé et valorisé comme projet temporel innovant par les villes de Rennes et Paris dans le cadre du réseau national des acteurs de ces politiques.

Il en va de même pour les 57 places de la **crèche d'entreprise** proposées aux agents de la MEL.

L'étude réalisée par SARECO sur un **parking mutualisé pour le projet FCB** intègre également les enjeux temporels. Il est en effet envisagé par le bureau d'études de concevoir un parking dont les places de stationnement changeraient d'usage en fonction des heures de la journée (stationnement lié aux activités économiques le jour, stationnement résidentiel la nuit, etc.).



La zone de l'Union, au cœur de la métropole lilloise, dispose désormais d'un parking mutualisé.

La direction des Ressources humaines prévoit de développer une **« charte des temps »**. Cette initiative en lien avec la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique vise à obtenir un engagement des employeurs publics en faveur d'une culture managériale qui facilite l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Cela rejoint totalement le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes à la MEL signé le 8 mars 2013.

2.

Enfin, le projet de **conciergerie** mis en place par la direction des Ressources humaines en lien avec le Comité d'Action Sociale de la MEL est une autre démarche qui répond directement aux enjeux temporels. Une conciergerie propose en effet des services pour faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est un moyen de détourner les difficultés liées aux horaires de certains services souvent incompatibles avec une vie professionnelle « traditionnelle » (travail en semaine et en journée) mais également de limiter les déplacements des agents.

Ces six illustrations témoignent d'une prise en compte par plusieurs directions des enjeux temporels. Cependant, elles révèlent également qu'il existe une réelle marge de progression dans la valorisation de ces projets. Dès lors, une **politique métropolitaine d'aménagement des temps pourrait avoir comme premier objectif la valorisation et la mise en réseau de ces démarches à la fois au sein de la Métropole mais aussi dans le cadre du réseau national des acteurs des politiques temporelles.**



Des projets au service desquels une politique métropolitaine d'aménagement des temps aurait toute sa place

Nos discussions avec les services de la MEL ont également montré que plusieurs démarches à venir pourraient intégrer des enjeux temporels.

C'est le cas du futur **plan de développement de la lecture publique** dont l'élaboration a débuté en 2014. La direction de la Culture est en effet chargée de concevoir un plan afin de développer le service public de lecture dans la Métropole. Si l'accessibilité à ce service peut être facilitée par les nouvelles technologies, des politiques tarifaires ou la création de nouveaux équipements, elle dépend également de l'adaptation des horaires d'ouverture de ces équipements. Dès lors, la dimension temporelle apparaît évidente. Participer à ce projet sous l'angle des temps permettrait d'alimenter la réflexion grâce aux expériences d'autres collectivités, de procéder à des études fines des besoins des publics et d'évaluer les contraintes du personnel afin de proposer des amplitudes horaires adaptées. L'expérimentation sur une ou plusieurs bibliothèques/médiathèques pourrait être un mode de faire intéressant.

Les projets **d'observatoires**, qu'ils aient une approche globale ou plus spécifique à l'emploi, la mobilité, la qualité de l'air, représentent une deuxième opportunité de déployer les logiques temporelles au sein de la MEL.

En effet, faire émerger la variable temporelle (heure, jour, saison) dans l'observation de notre territoire tout comme enrichir les connaissances sur le rapport distance/temps selon les différents modes de déplacement permettrait de développer une connaissance fine du rythme de notre territoire.

Enfin, le lancement récent de la révision du **PLU** permettrait d'intégrer une dimension temporelle aux logiques d'aménagement spatial. Les rythmes peuvent en effet influencer la conception des espaces publics afin qu'ils s'adaptent aux différentes fréquentations ou des équipements afin que leur usage puisse être optimisé. L'analyse des temps et des distances permettraient également de déployer une analyse anamorphique du territoire métropolitain



Ainsi, nous relevons ici plusieurs opportunités de déployer une politique des temps en intégrant ses enjeux dès la phase amont des démarches métropolitaines envisagées. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle priorise quatre champs auxquels une mission spécifique pourrait s'associer.

- **Des perspectives qui mériteraient d'être encouragées par une politique métropolitaine d'aménagement des temps**

Nous abordons ici des perspectives de plus long terme qui intéressent plusieurs directions et gagneraient à être enrichies par une politique métropolitaine d'aménagement des temps. Ces thématiques revêtent des enjeux temporels et mériteraient d'être expérimentées afin de juger de l'intérêt pour la MEL de les déployer ou non.

L'ex-Région Nord-Pas-de-Calais a interpellé la MEL en septembre 2013 proposant de travailler de concert sur cette question des temps dans le cadre d'une expérimentation. Cet intérêt partagé conjugué aux liens étroits de leurs compétences, notamment en matière de mobilité, a poussé les deux institutions à vouloir s'associer autour d'une expérimentation conjointe qui aura pour thème **l'engorgement de la métropole lilloise aux heures de pointes**.



Expérimentation lancée en avril 2015. Première phase d'expérimentation en mars 2016.

L'autre perspective d'expérimentation est celle du **développement du télétravail sur le territoire**. Encourager les nouvelles formes de travail, mettre en réseau les espaces de coworking existants, encourager la création de nouveaux centres, sensibiliser les entreprises à cette problématique sont autant de sujets pour lesquels un éclairage temporel se justifie. Cela fait d'ailleurs écho à un travail de prospective engagé par l'ARACT et le CBE pour lequel un partenariat avec la MEL est recherché.



Expérimentation lancée début 2015.

Le projet de **décalage des horaires de cours des universités de Lille** est une autre démarche temporelle évidente. En prenant contact avec les représentants de l'Université afin de résorber le phénomène d'engorgement de la ligne 1 du métro à l'heure de pointe du matin, la direction mobilité a engagé un projet qui a déjà fait ses preuves à Rennes (-17% de fréquentation en heure de pointe) et à Montpellier (-50% de fréquentation en heure de pointe). Notre rencontre avec le service Recherche et innovation a confirmé que l'intérêt du décalage des horaires de cours des universités pouvait être partagé par les universités elles-mêmes puisque cela leur permettrait de résoudre les problèmes d'engorgement de leurs locaux. Dans ce cadre, une mission spécifique pourrait venir appuyer le pôle Mobilités & Transports et le service Recherche et innovation dans le dialogue avec l'université et la définition de solutions. Les exemples de Rennes et Montpellier sont riches d'enseignements sur les modalités de réussite.



Ces trois perspectives méritent d'être expérimentées et analysées. Elles ne sont pas exhaustives et pourront être complétées au fil du temps par d'autres projets. Une mission spécifique pourrait jouer le rôle d'ensemblier.

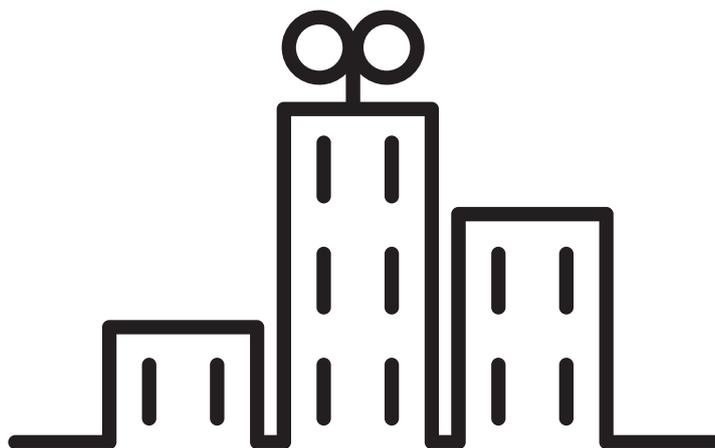
2.5 Conclusions de la contribution du Conseil de développement sur les temps

En décembre 2011, le Conseil de développement de la MEL a finalisé une contribution intitulée Temps de la ville, temps de la vie. Ce travail s'intégrait alors aux réflexions d'élaboration du Plan Climat.

Les conclusions de cette contribution identifient six champs d'action pour la MEL :

- Rendre accessible la culture et le sport (adapter les horaires d'ouverture des équipements culturels et sportifs pour en améliorer l'accessibilité)
- Mieux gérer le temps des étudiants pour éviter la saturation des transports en commun (décalage des horaires d'université pour limiter l'engorgement du métro en heure de pointe)
- Les entreprises, acteurs majeurs des temps (encourager la mise en place des plans de déplacements d'entreprise et inter-entreprises, développer les centres de télétravail, etc.)
- Des guichets offrant des services multiples implantés sur des lieux de passage (mettre en adéquation l'offre de services publics avec les différents temps vécus de la population grâce à des guichets uniques ou des antennes sur les lieux d'intermodalité).
- Introduire la question des temps dans les projets d'aménagement (prise en compte des usages et conception d'espaces publics et d'équipements adaptables aux différents rythmes, chrono-aménagement, etc.).

Plusieurs champs d'investigation identifiés par la société civile se voient confirmés par l'analyse du territoire et des perspectives en interne (accessibilité de la culture et du sport, mieux gérer le temps des étudiants, introduction des rythmes dans les projets d'aménagement, lien avec les entreprises, etc.).



3.

Propositions

Le diagnostic mené depuis le mois d'octobre 2013 conjugué à l'étude comparée des bureaux des temps français et à la contribution du Conseil de développement de 2011 nous ont permis de dégager des propositions qui participent à la construction d'une politique d'aménagement des temps dont certains aspects nourrissent la déclinaison opérationnelle du Plan Climat.

Plusieurs thématiques prioritaires sont ainsi dégagées pour constituer la feuille de route métropolitaine d'aménagement des temps. Deux scénarii de déploiement de la politique métropolitaine d'aménagement des temps de la ville sont proposés.

3.1 Quelques problématiques temporelles priorisées pour la feuille de route métropolitaine

Tout d'abord de manière schématique, voici les grandes conclusions des trois analyses constitutives de ce diagnostic rassemblées en un tableau :

Analyse du profil temporel de la Métropole Européenne de Lille

- Réflexion approfondie sur les horaires d'ouvertures des bibliothèques et médiathèques du territoire afin d'améliorer leur accessibilité.
- Etude de la demande des habitants concernant le service métropolitain de déchèteries afin de juger de l'opportunité de compléter la lisibilité actuelle de l'offre par une complémentarité élargissant les créneaux ouverts au public.
- Analyse des perspectives d'amélioration de la lisibilité des horaires des piscines sans en réduire l'amplitude horaire.



Analyse de la prise en compte des temps dans les politiques métropolitaines actuelles et à venir

- Accompagnement du plan de lecture publique d'un volet temporel.
- Contribution à la définition des indicateurs de l'observatoire de la mobilité.
- Intégration de la notion temporelle aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- Pilotage d'une réflexion globale sur l'engorgement de la métropole aux heures de pointe en lien avec le Conseil régional.
- Collaboration avec l'ARACT et le CBE pour encourager le télétravail sur le territoire.
- Déploiement d'un volet temporel au partenariat déjà existant avec les universités de la Métropole afin de résorber les difficultés rencontrées dans les transports mais également concernant les locaux.

Analyse du Conseil de développement

- Rendre accessible la culture et le sport.
- Mieux gérer le temps des étudiants pour éviter la saturation des transports en commun.
- Les entreprises, acteurs majeurs des temps (encourager la mise en place des plans de déplacements d'entreprise et interentreprises, développer les centres de télétravail...).
- Des guichets offrant des services multiples implantés sur des lieux de passage.
- Introduire la question des temps dans les projets d'aménagement.

3.

Le croisement des conclusions issues des rencontres des directions, de l'analyse temporelle du territoire métropolitain et des préconisations du Conseil de développement met en évidence la récurrence de certaines thématiques.

Ces dernières méritent donc un intérêt particulier puisqu'elles sont à la fois plébiscitées par la société civile, identifiées par les directions métropolitaines et confirmées par l'analyse de l'offre de services à l'échelon métropolitain.

Nous proposons ici de les prioriser et d'établir ainsi un projet de feuille de route thématique à court et moyen terme. Dans cette priorisation, nous distinguerons quatre types de postures qui seront détaillées un peu plus loin dans les scénarii de mise en œuvre.

- **A court terme : valoriser, sensibiliser et intégrer les projets en cours**

A court terme, c'est-à-dire à l'horizon 2015-2016, il est proposé de commencer par **valoriser les projets déjà au diapason temporel** et de mettre en œuvre un **plan de sensibilisation à la question des temps**.

Cela peut s'envisager à l'interne de la MEL et en lien avec les communes du territoire via un **plan de communication intégrant la tenue d'un séminaire dédié aux temps**. Celui-ci pourrait être aisément alimenté par les projets répondant déjà aux enjeux des temps au sein de la MEL mais également au sein des communes grâce à un travail de recensement. Les acteurs nationaux spécialistes de la question pourraient également être mobilisés. Cela rejoint la proposition du Conseil de développement qui envisageait une conférence annuelle sur les temps.

En complément de ces missions de valorisation et de sensibilisation, il est également proposé d'accompagner les projets déjà en cours au sein des directions de la MEL afin de leur apporter un regard temporel complémentaire. Nous pensons ici à **l'élaboration du plan de développement de la lecture publique**. Le diagnostic a en effet révélé d'importants enjeux concernant l'accessibilité des médiathèques et bibliothèques. Aussi, il s'agit d'une réelle opportunité d'apporter un point de vue temporel à ce projet puisque sa temporalité est concomitante à celle du déploiement de la politique d'aménagement des temps et que le sujet s'y prête tout particulièrement. De nombreux bureaux des temps français ont déjà abordé cette question et nous disposons donc d'un certain recul sur le sujet.

Enfin, en adoptant une posture d'incubateur, une mission spécifique en charge des temps de la ville pourrait piloter deux projets qui ne sont pas aujourd'hui pris en charge par une direction spécifique au sein de la MEL : **le diagnostic des générateurs de flux de la métropole** en partenariat avec le Conseil régional et **l'accompagnement d'un déploiement coordonné du télétravail sur le territoire**.

3.

• A moyen terme : poursuivre la valorisation et la sensibilisation et questionner les projets métropolitains au regard des temps

A l'horizon 2016 - 2017, il est proposé de poursuivre le travail de valorisation des projets mis en œuvre. Ce travail, en lien avec la mission de sensibilisation, vise en effet à encourager les directions mais également les communes à se lancer dans des projets temporels. Sa poursuite pourrait aboutir à la constitution d'un réseau ressource avec des rendez-vous réguliers.

A moyen terme, il pourrait également être intéressant d'élargir le travail de valorisation et de sensibilisation à nos partenaires (Région, Eurométropole, etc.) et à l'échelon national (intervention au sein de Tempo territorial, labellisation de projets innovants, etc.).

En ce qui concerne l'accompagnement des projets métropolitains ou communaux, il est difficile de déterminer ceux qui seront engagés à cette échéance. Cependant, le diagnostic indique qu'il y a des perspectives de travail intéressantes du côté des horaires des déchèteries et des piscines. Par ailleurs, le travail sur le PLU pourra être poursuivi.

Enfin, dans une posture d'incubateur, il pourrait être intéressant de poursuivre les projets engagés et de développer le partenariat avec l'Université du point de vue de son organisation temporelle. Des contacts ont déjà été établis par la MEL avec la présidence de l'université, des études ont déjà été réalisées pour mesurer le phénomène, le schéma métropolitain de l'enseignement supérieur révèle également une optimisation à opérer sur la gestion des locaux, etc. L'expérience d'autres collectivités (Rennes, Montpellier, etc.) témoigne de perspectives intéressantes.

3.2 Quelle place pour les enjeux temporels dans nos politiques métropolitaines ? : Deux scénarii envisageables

Deux scénarii sont envisageables pour déployer la politique métropolitaine d'aménagement des temps. Le premier s'appuie principalement sur les projets des autres directions thématiques tandis que le second est plus ambitieux puisqu'il va jusqu'à la définition et l'expérimentation de projets innovants. En résumé, le deuxième scénario propose une posture d'incubateur en complément du premier scénario.



SCENARIO 1. Une politique temporelle qui accompagne les projets métropolitains

Ce premier scénario est le plus modeste. Il se décline en trois missions principales :

• Une mission de sensibilisation

Bien que la question des temps soient investie par les collectivités françaises depuis 2001, les échanges que nous avons eus à l'occasion du diagnostic confirment que les questions temporelles restent aujourd'hui encore peu connues. Elles sont même souvent considérées comme floues et peu concrètes.

Il semble donc primordial que la sensibilisation soit la première mission de la politique d'aménagement des temps. Elle peut s'envisager à l'interne comme à Nantes qui a mis en place des ateliers prospectifs d'élus, un séminaire interne et une journée managériale (400 cadres) dédiée à la question des temps. Mais également à destination des communes du territoire dans une logique de mutualisation et du grand public comme à Rennes qui organise depuis 2003 un rendez-vous grand public régulier sous forme de conférences intitulé «les Jeudis du temps».

Le Conseil de développement proposait par exemple dans sa contribution l'organisation d'une conférence annuelle sur les temps réunissant les acteurs du territoire concernés par ces questions.

- **Une mission de valorisation**

Le diagnostic nous a montré que la MEL (aussi bien que ses communes membres) agit déjà, dans différents domaines de compétence, à l'amélioration de l'articulation des temps pour ses habitants. La valorisation de ces actions en interne, sur le territoire, mais aussi à un niveau national via l'association Tempo territorial pourrait être un autre axe de la politique métropolitaine des temps. Cette valorisation permettrait de promouvoir l'action de la MEL dans ce domaine mais aussi de susciter la mise en réseaux avec de nouveaux acteurs et pourquoi pas, l'enrichissement de certains projets.

- **Une mission d'accompagnement**

La troisième mission que pourrait jouer une politique d'aménagement des temps à la MEL est celle d'accompagnement des projets en cours ou à venir.

Comme détaillé plus haut, plusieurs projets ou démarches métropolitaines pourraient être enrichis par une approche temporelle. Cette posture d'accompagnement permettrait d'apporter aux directions thématiques un regard complémentaire et une méthode spécifique (approche systémique, prise en compte des attentes des usagers, analyse des pratiques, concertation, expérimentation, etc.). Elle conduirait également à faire le lien entre les directions concernées par le sujet. Enfin, le travail de recensement des horaires des équipements et services métropolitains représente une source d'information précieuse qui pourrait être mise à disposition des directions qui s'y intéressent. En complément de ce travail sur l'offre, la mission d'accompagnement pourrait réaliser des études sur la demande de services en fonction des secteurs investis par les politiques métropolitaines (lecture publique, sport, services administratifs, etc.)



SCENARIO 2. Une politique temporelle qui initie et expérimente des projets innovants

Ce deuxième scénario, plus ambitieux, prévoit une posture qui vient s'ajouter aux trois premières : l'incubation.

- **Une posture d'incubateur**

La politique métropolitaine d'aménagement des temps peut en effet prendre à sa charge l'initiation d'expérimentations afin d'inciter et de stimuler la prise en compte des temps au sein des services de la MEL mais également de son territoire.

3.

Ce travail exploratoire basé sur la logique de l'expérimentation permettrait à la MEL de déployer des actions temporelles exemplaires et innovantes dans des domaines qui ne relèvent pas du champ thématique d'une seule direction ou que les communes n'ont pas les moyens humains ou financiers de réaliser. Cette posture serait nécessairement très étroitement connectée aux directions thématiques ou aux communes qui pourraient solliciter ce rôle d'incubateur. La mission spécifique pourrait également être force de proposition et se saisir d'un projet toujours en lien avec les équipes compétentes. Cela étant lié au fait qu'une fois l'action expérimentée, initiée et installée, le relais serait ensuite passé aux services ou aux communes concerné(e)s pour conserver la capacité d'innovation de la mission temps.



CONCLUSION

Pour conclure, le diagnostic révèle une grande cohérence dans les sujets méritant une approche temporelle.

L'analyse du territoire, les préoccupations de la société civile et l'étude des projets en cours ou à venir au sein des services de la MEL ont en effet conclu à l'importance de la prise en compte des temps dans le service public de loisirs (lecture, sport, etc.) mais également dans le domaine de la mutualisation/optimisation des équipements.

La politique métropolitaine d'aménagement des temps dispose donc déjà de nombreuses perspectives concrètes et partagées. Le déploiement de cette politique devra toujours être associé à la société civile de manière à répondre aux enjeux cités précédemment.

Il importe également que les projets menés au titre de la politique métropolitaine d'aménagement des temps fassent l'objet d'une évaluation. En effet, même si les politiques temporelles existent en France depuis plus de 10 ans, les modalités d'actions dépendent énormément des partenaires réunis et sont donc souvent exploratoires. En cela, elles méritent d'être évaluées régulièrement pour pouvoir ajuster voire généraliser la méthode expérimentée.

Enfin, le rapport sénatorial relatif aux politiques temporelles des collectivités territoriales adopté le 20 mai 2014 par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales rejoint nos propositions en de nombreux points. **Ses préconisations constituent des perspectives ambitieuses pour le déploiement de la politique d'aménagement des temps à la MEL :**

1

La mise en place de politiques temporelles ne peut se faire que par la présence d'une autorité politique, qu'il s'agisse de l'exécutif d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, du préfet ou d'un chef d'entreprise disposant d'une légitimité, d'une durée et d'une capacité à entraîner.

3.

Encourager une fonction d'expertise afin d'obtenir une meilleure connaissance des besoins et des attentes de la population et des usagers.

2

3

Afin de permettre aux politiques temporelles d'être pleinement efficaces, rattacher le personnel administratif en charge de cette compétence à un service permettant la transversalité.

Inclure la notion de politiques temporelles dans l'ensemble des délégations de services publics, contrats et cahiers des charges des collectivités territoriales : arrêter un programme.

4

5

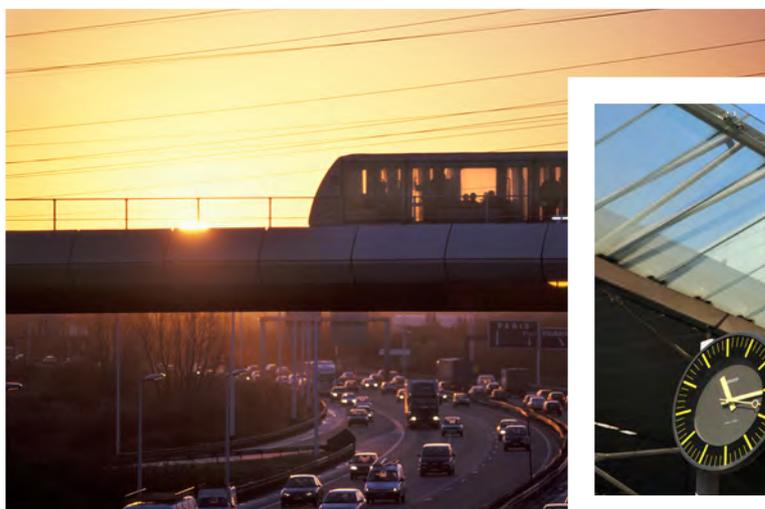
Prévoir une évaluation des actions menées, dans la mesure où les politiques temporelles sont fondées sur l'innovation et l'expérimentation.

Encourager le recours à la concertation avec l'ensemble des acteurs lorsque les décisions peuvent avoir un impact sur les horaires.

6

7

Tirer profit de l'expérience des collectivités territoriales ayant mis en place des politiques temporelles en encourageant la mise à disposition par convention des personnes qualifiées et expérimentées dans ce domaine. Faire des politiques temporelles un objet de coopération.



3.

Intégrer les préoccupations de temps à l'égal des préoccupations d'aménagement de l'espace, au sein du comité national de l'égalité des territoires.

8

9

Travailler avec les grandes associations d'élus et le Gouvernement à une grande campagne d'information et de sensibilisation sur les questions temporelles, ainsi que sur les actions pouvant être menées.

Augmenter le nombre de dérogations à l'interdiction du travail dominical, actuellement plafonnées à 5 dimanches par an, tout en réaffirmant la spécificité du dimanche.

10

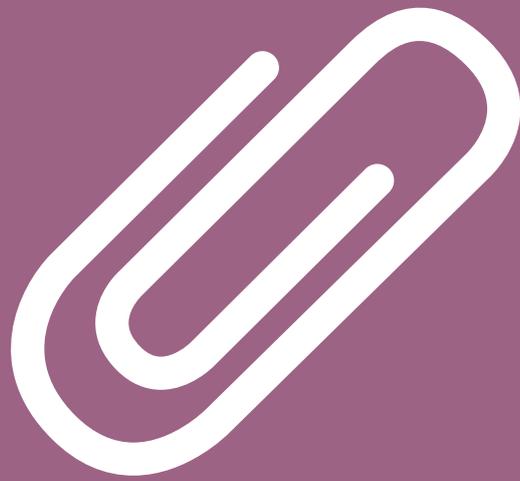
11

Prendre les décrets d'application relatifs au télétravail ⁴.



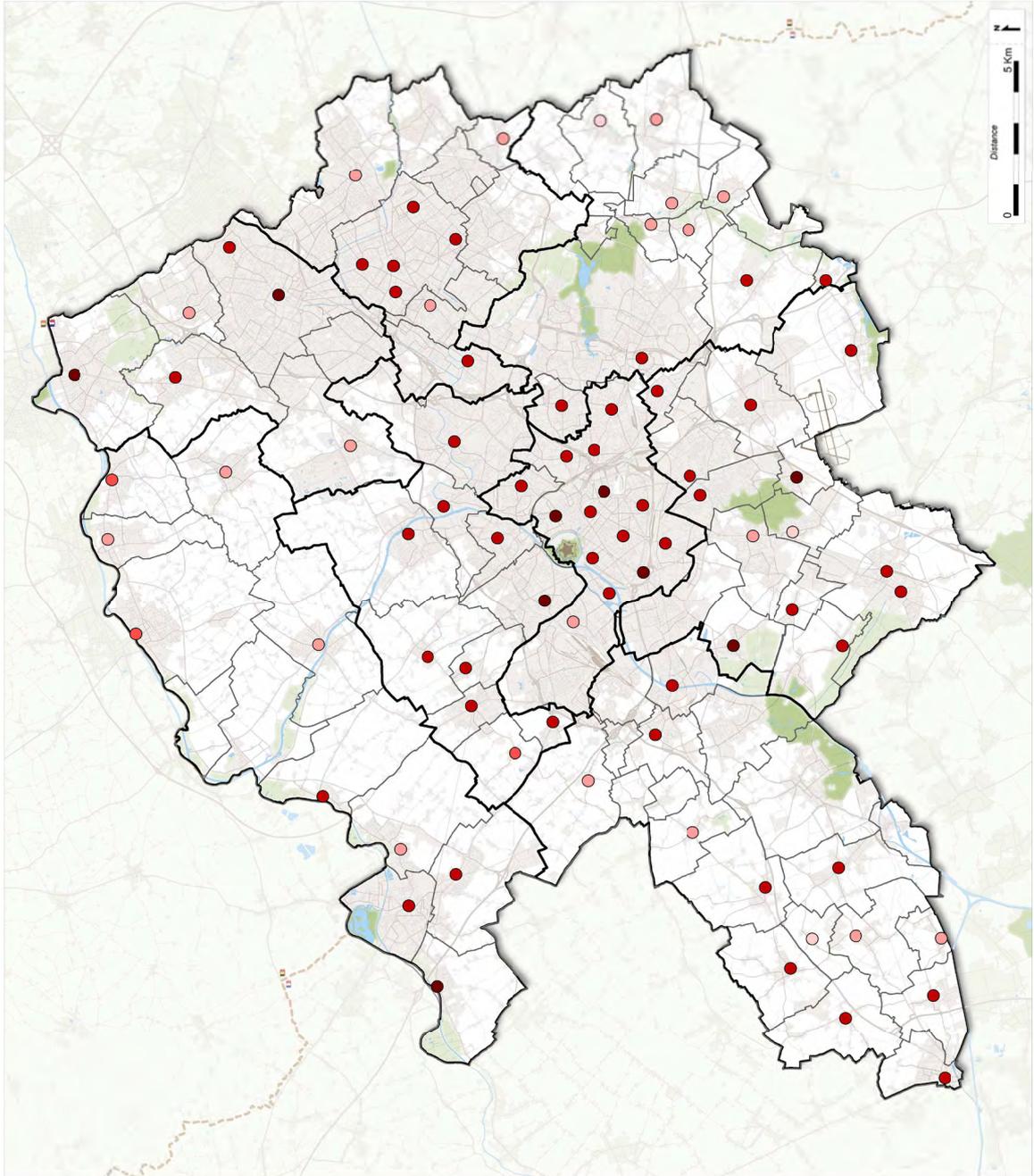
⁴Rapport sénatorial relatif aux politiques temporelles des collectivités territoriales, Edmond Hervé, mai 2014

ANNEXES

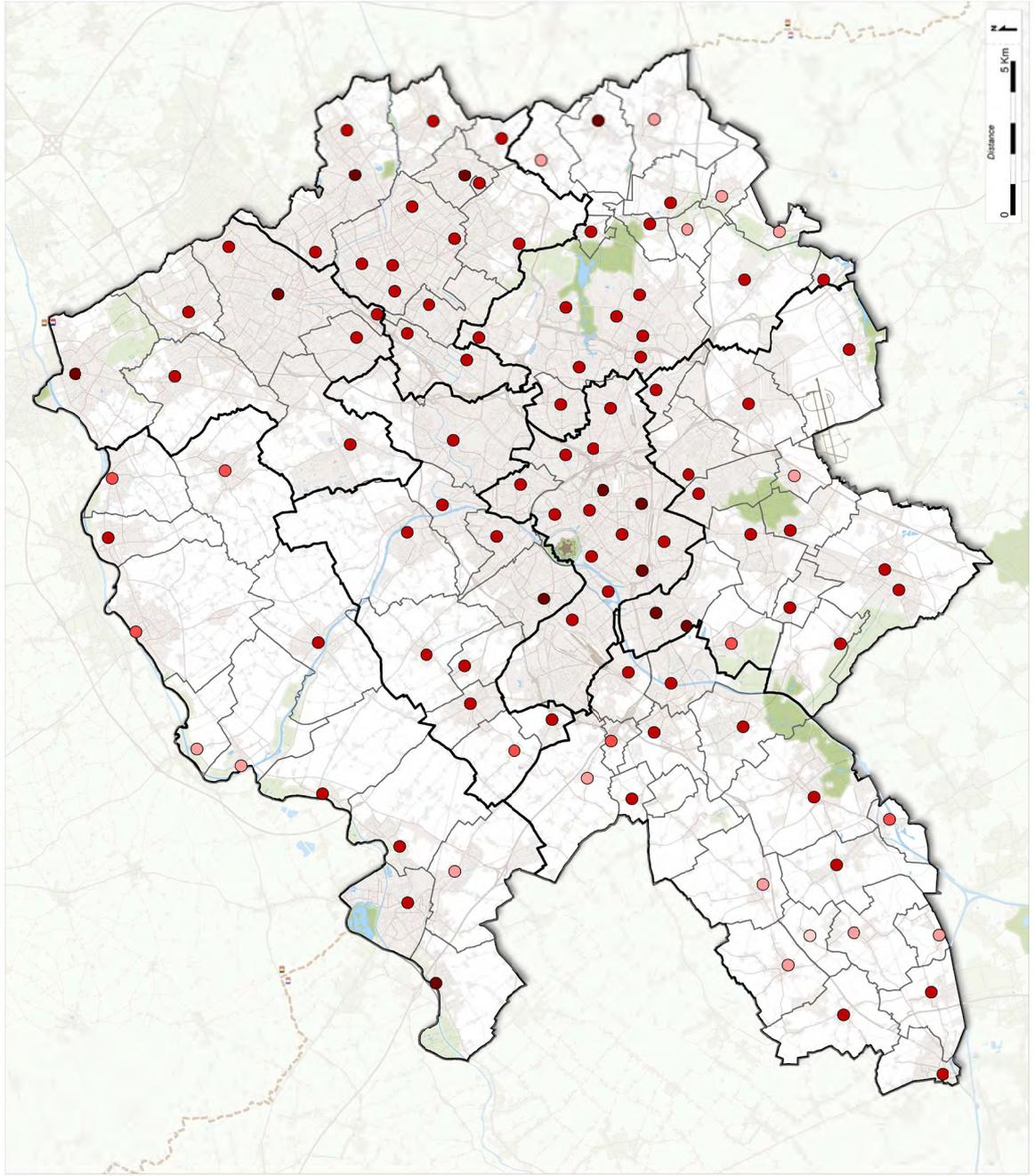




L'exemple des mairies - cartographie horaire



<p>Lille Métropole</p> <p>AMENAGEMENT & HABITAT RESSOURCES & EXPERTISES DONNÉES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole</p> <p>Durée d'ouverture des mairies le lundi</p> <p>Document de travail</p>	<p>Mairies ouvertes sur une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 à 10h (9) ● 6 à 8h (50) ● 4 à 6h (3) ● 2 à 4h (20) ● 0 à 2h (3) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Limites territoriales ▭ Limites communales 	<p>Echelle : 1/80 000</p> <p>Élaboré : Service Données Urbaines Réalisé par : A. Bonomo Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable Version : 1 Sources : Lille Métropole</p> <p style="text-align: right;"><i>la Communauté urbaine</i></p>
---	---	---	---



Lille Métropole

AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole

Durée d'ouverture des mairies le mardi

Document de travail

Mairies ouvertes sur une durée de...

- 8 à 10h (12)
- 6 à 8h (78)
- 4 à 6h (7)
- 2 à 4h (14)
- 0 à 2h (1)

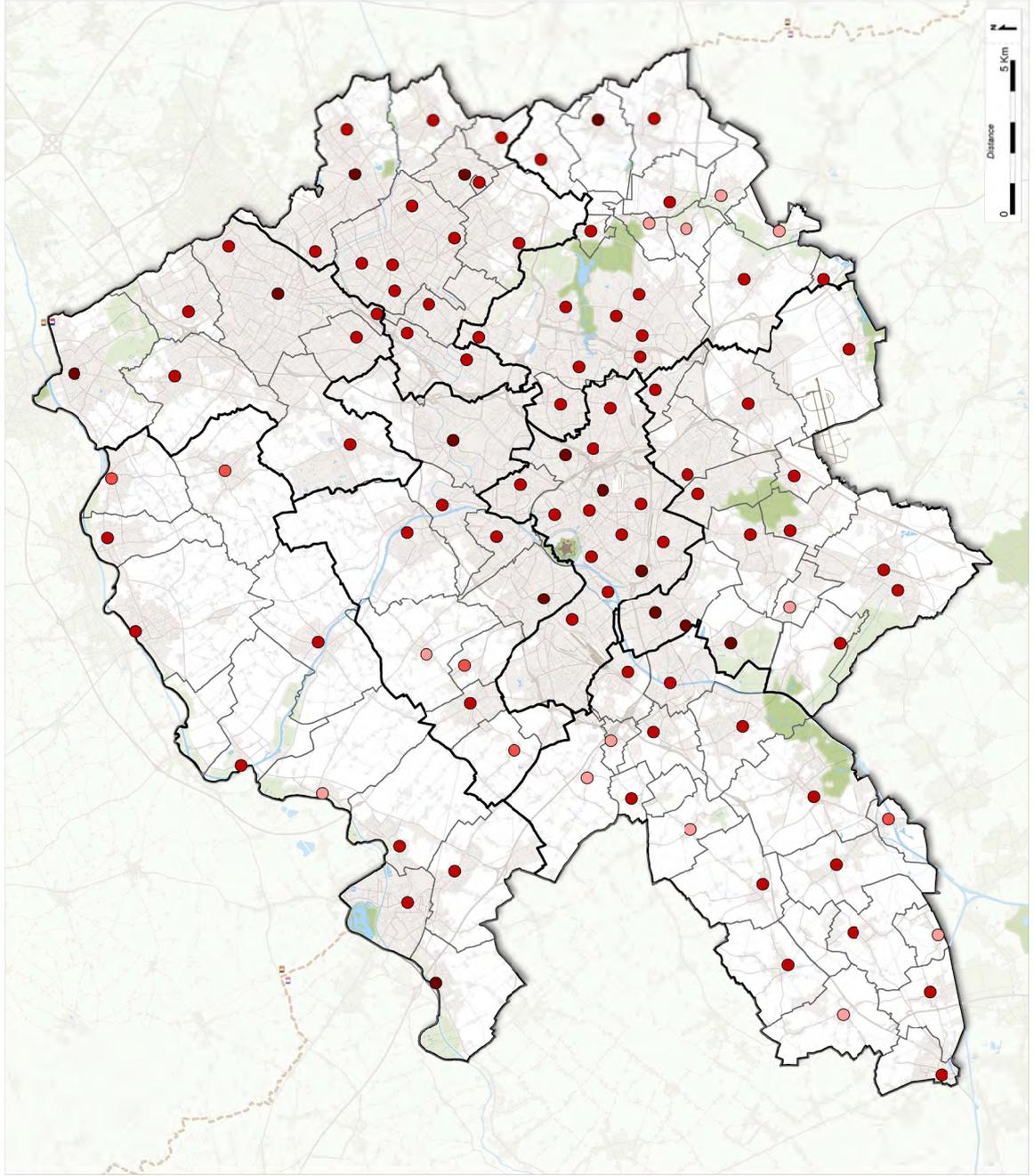
Limites administratives...

- ▭ Limites territoriales
- ▭ Limites communales

Echelle : 1/80 000

Émetteur : Service Données Urbaines
Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable
Édité le : 10/07/2014 Version : 1
Sources : Lille Métropole

Communauté Urbaine



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des mairies le mercredi

Document de travail

Mairies couvertes sur une durée de :

- 8 à 10h (14)
- 6 à 8h (79)
- 4 à 6h (6)
- 2 à 4h (12)

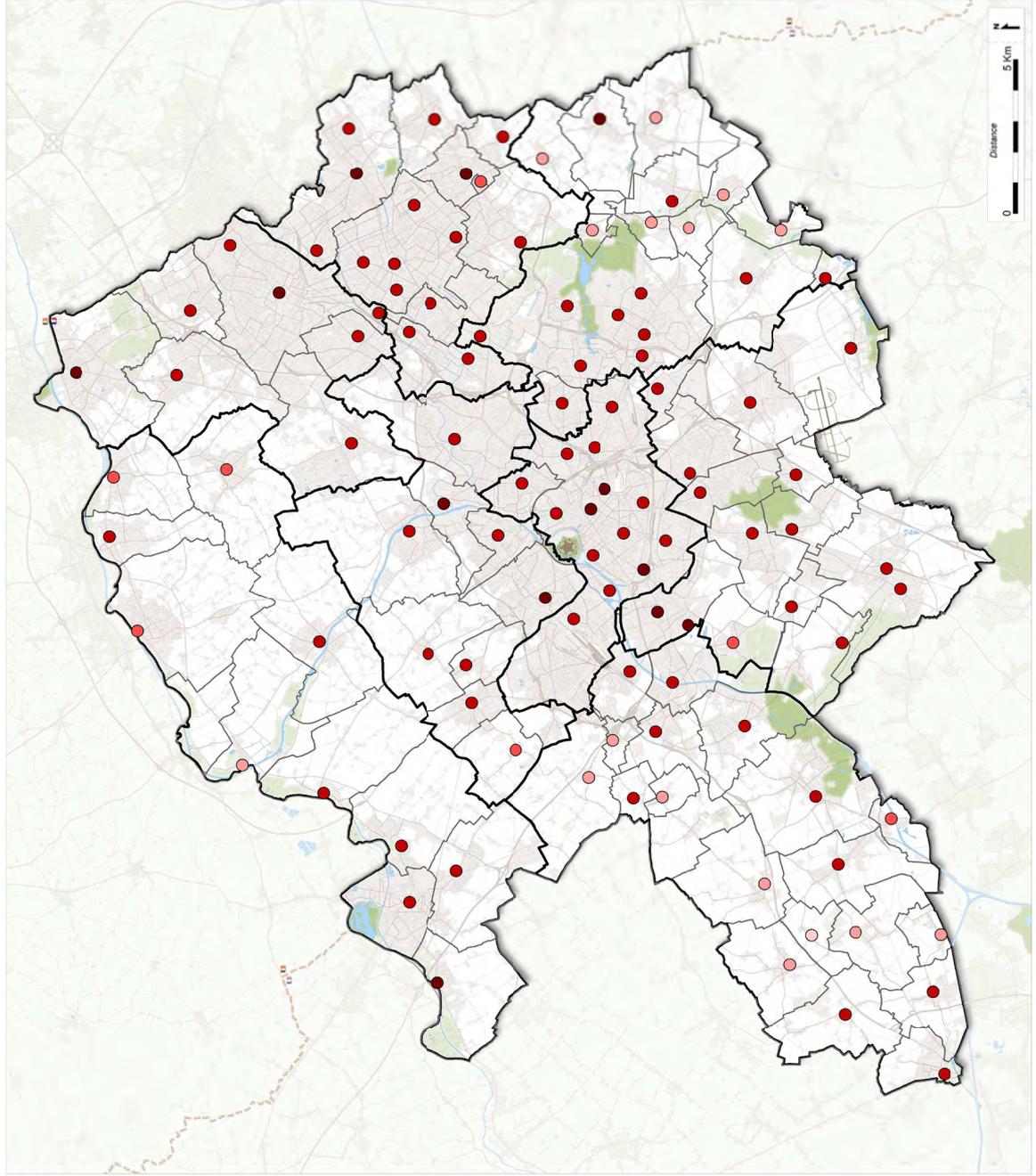
Limites administratives

- ▭ Limites territoriales
- ▭ Limites communales

Echelle : 1/80 000

Émetteur : Service Données Urbaines
 Révisé par : A. Bonomo
 Coordinateur : Service Aménagement des Territoires & Développement Durable
 Édité le : 10/07/2014 Version : 1
 Sources : Lille Métropole

6. Communauté urbaine



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des mairies
le jeudi

Document de travail

Mairies sources : www.lille-metropole.fr.

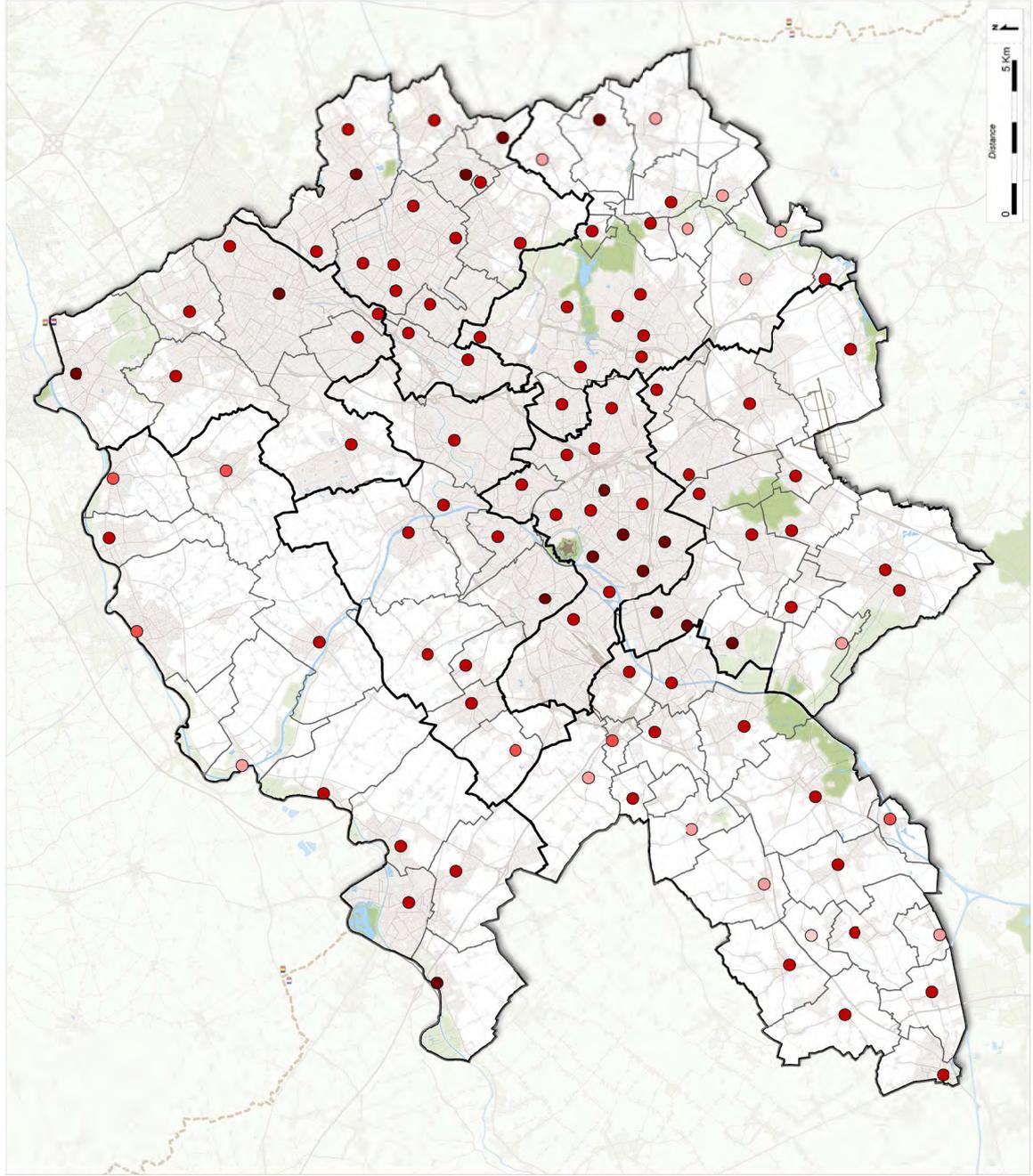
- 8 à 10h (19)
- 6 à 8h (79)
- 4 à 6h (7)
- 2 à 4h (19)
- 0 à 2h (1)

Limites administratives :
 Limites territoriales
 Limites communales

Echelle : 1/80 000

Édité par : Service Données Urbaines
 Rédigé par : A. Boisson
 Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable
 Date de : 10/07/2014 Version : 1
 Sources : Lille Métropole

Le Commissariat à l'Égalité des Territoires



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des mairies
le vendredi

Document de travail

Mairies couvertes sur Lille.mairies.de...

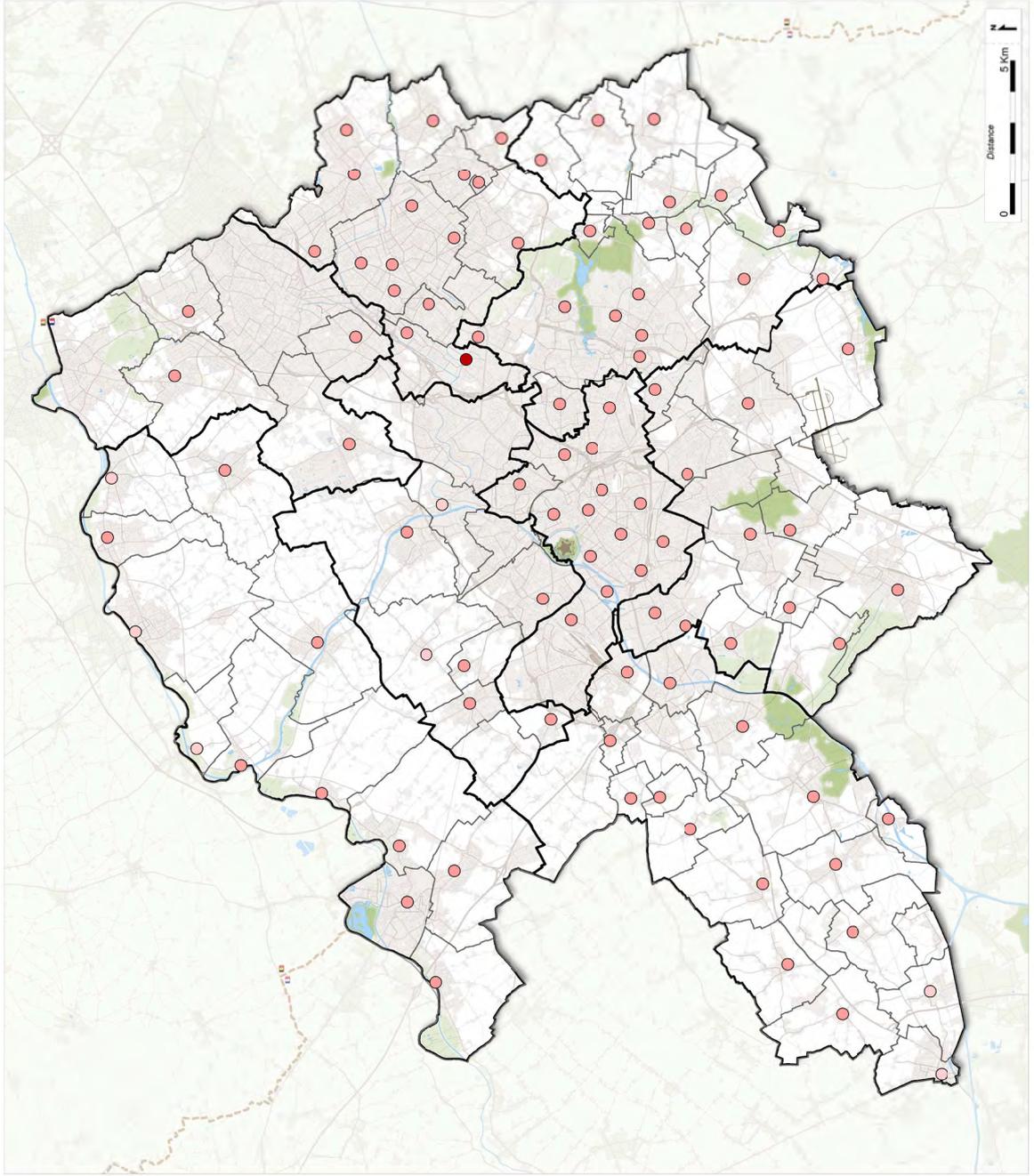
- 8 à 10h (18)
- 6 à 8h (76)
- 4 à 6h (6)
- 2 à 4h (12)
- 0 à 2h (1)

Limites administratives:
 Limites territoriales
 Limites communales

Echelle : 1/80 000

Elaboré : Service Données Urbaines
 Commande : Stratégie des territoires & Développement Durable
 Edité le : 10/07/2014
 Sources : Lille Métropole
 Version : 1

Le Communauté Urbaine

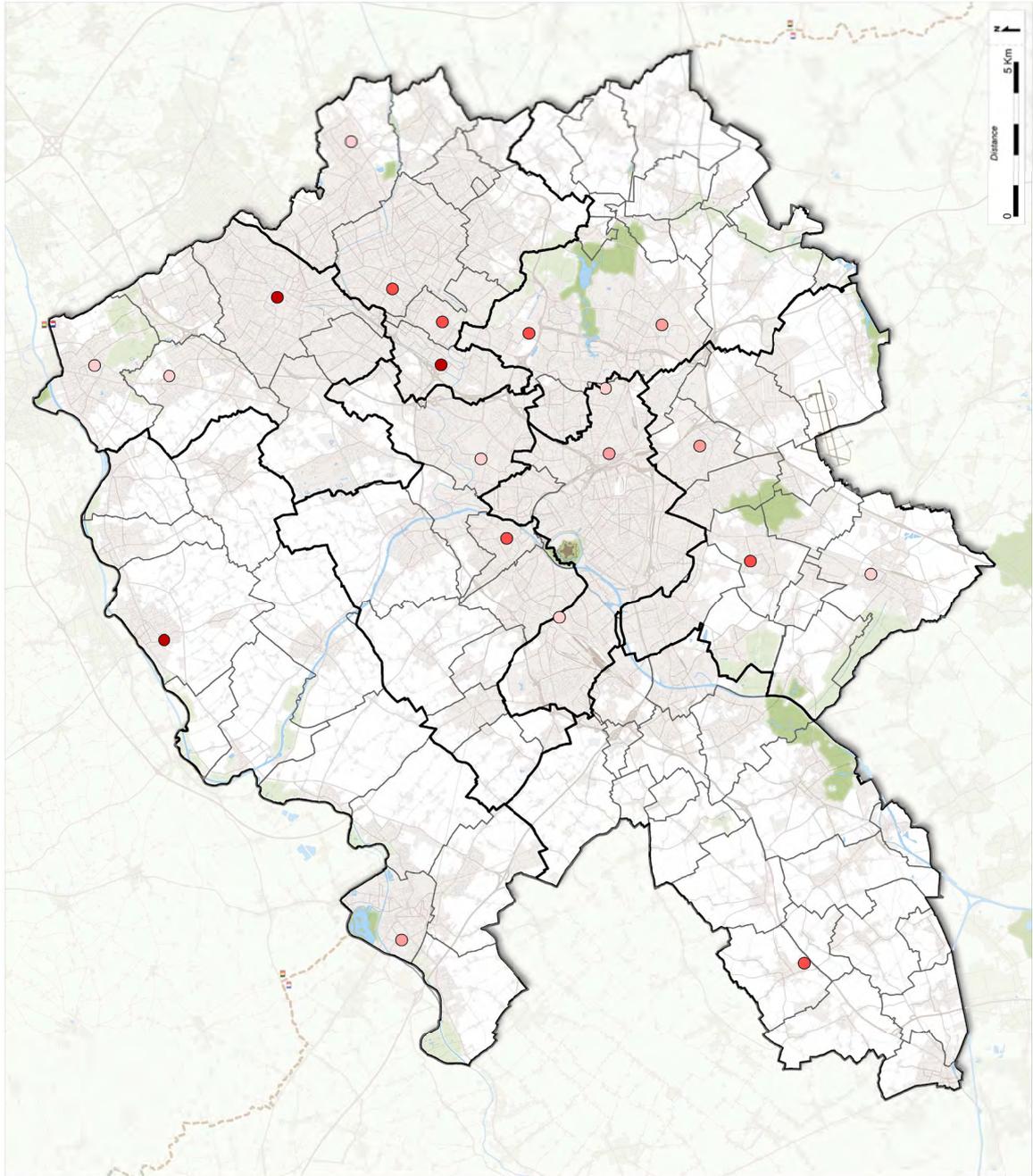


<p>Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT RESSOURCES & EXPERTISES DONNÉES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole Durée d'ouverture des mairies le samedi</p> <p>Document de travail</p>	<p>Mairies ouvertes sur une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 6 à 8h (1) ● 2 à 4h (91) ● 0 à 2h (7) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▬ Limites territoriales ▬ Limites communales 	<p>Echelle : 1/80 000</p> <p>Éditeur : Services Données Urbaines Révisé par : A. Bonomo Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable Version : 1 Source : Lille Métropole</p> <p><i>Le Communaire Urbain</i></p>
--	--	---	--

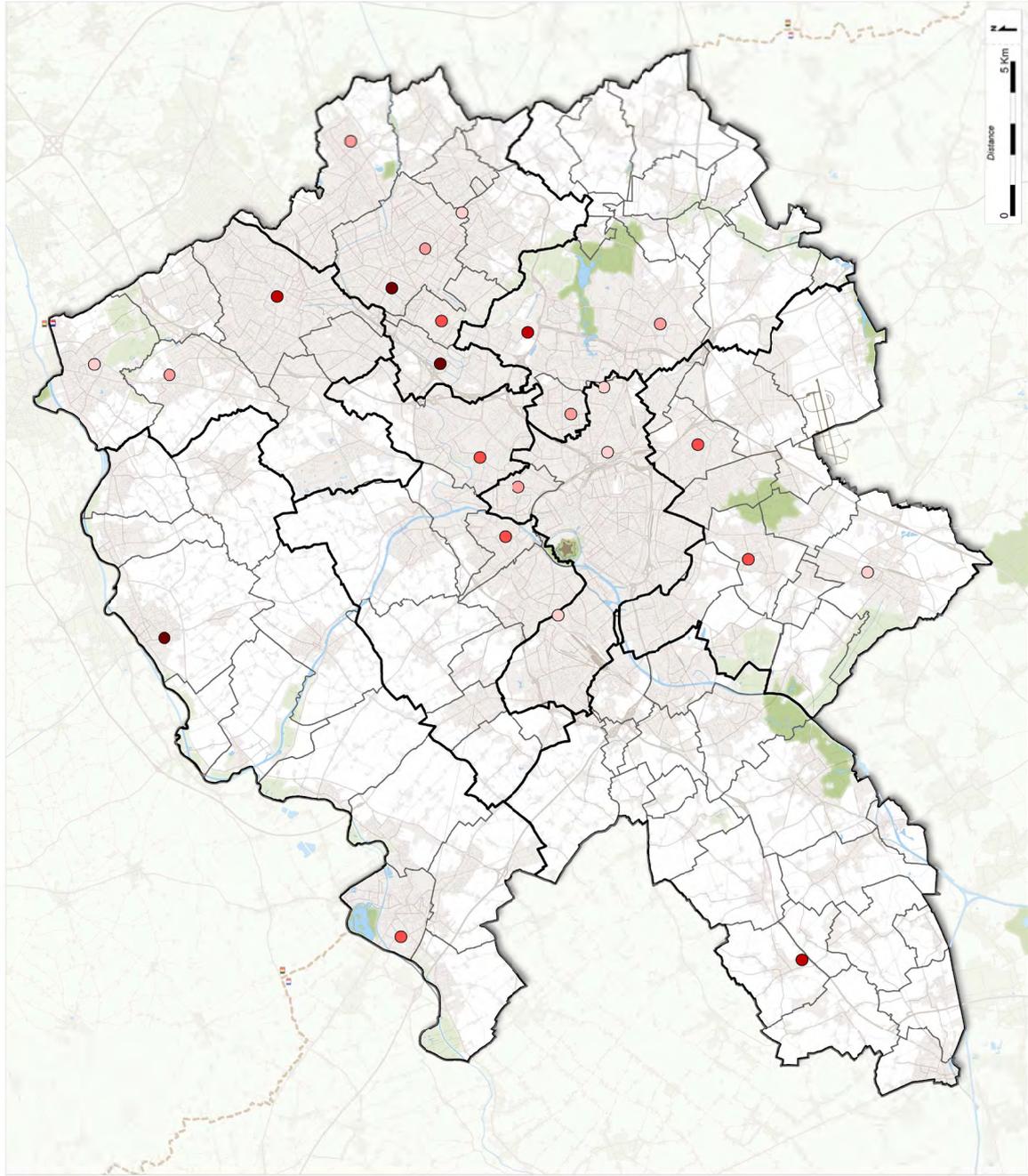
2.



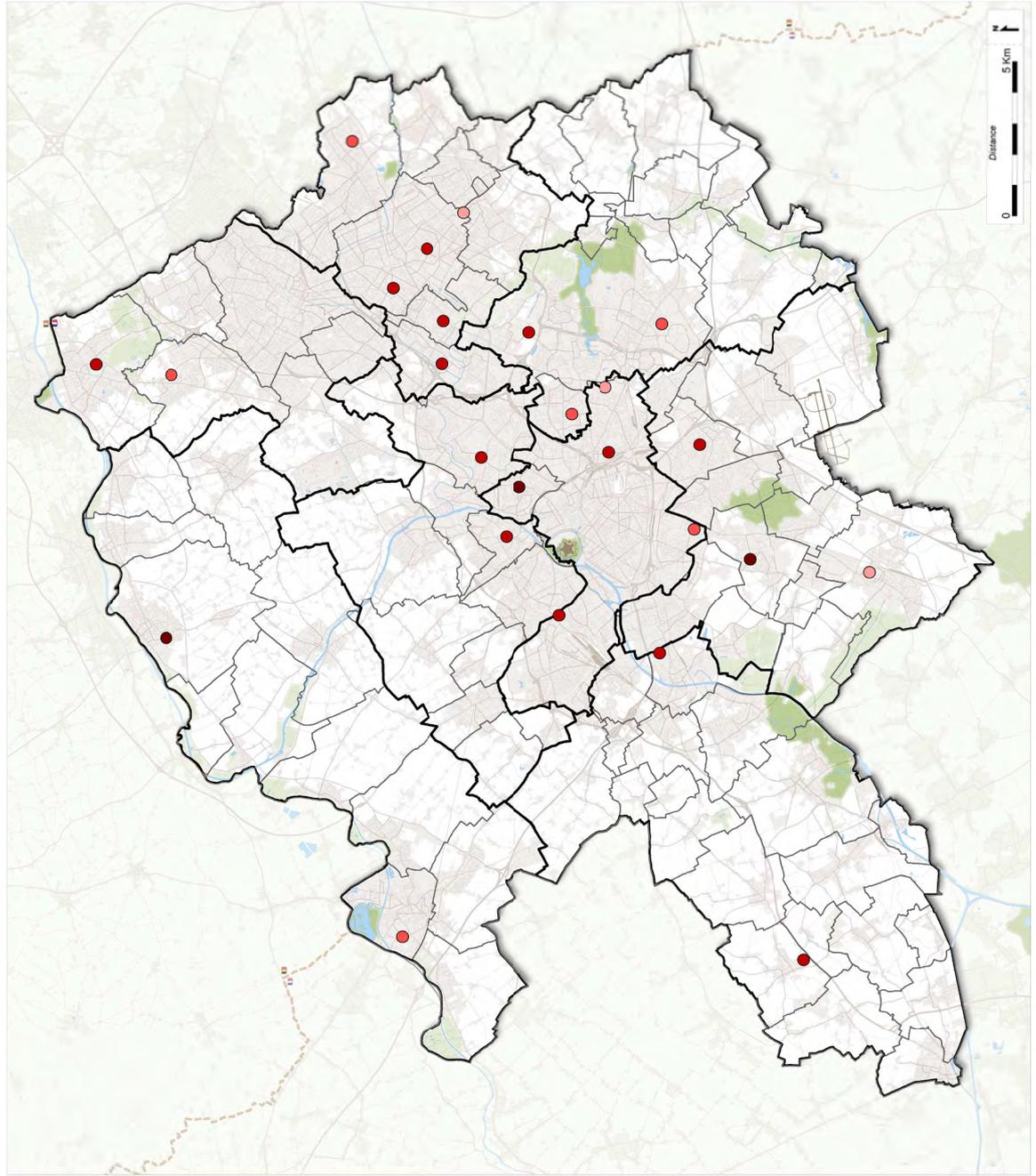
L'exemple des piscines - cartographie horaire



Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES	Lille Métropole Durée d'ouverture des piscines le lundi Document de travail	Espaces associatifs sur une durée de... ● 6 à 8h (3) ● 4 à 6h (6) ● 2 à 4h (4) ● 0 à 2h (7) Limites administratives: □ Limites territoriales □ Limites communales	Echelle : 1/50 000 Éditeur : Service Données Urbaines Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable Édité le : 10/07/2014 Version : 1 Sources : Lille Métropole
--	---	--	--



<p>Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole Durée d'ouverture des piscines le mardi Document de travail</p>	<p>Piscines ouvertes sur Lille, durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 à 10h (3) ● 6 à 8h (3) ● 4 à 6h (6) ● 2 à 4h (6) ○ 0 à 2h (6) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Limites territoriales ▭ Limites communales 	<p>Echelle : 1/80 000</p> <p>Éditeur : Service Données Urbaines Direction Aménagement Commission : Stratégie des Territoires & Développement Durable Date de : 10/07/2014 Version : 1 Sources : Lille Métropole</p> <p><i>Le Communaux Urbains</i></p>
--	--	---	---



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des piscines le mercredi

Document de travail

Piscines ouvertes sur une durée de :

- 8 a 10h (3)
- 6 a 8h (13)
- 4 a 6h (6)
- 2 a 4h (3)

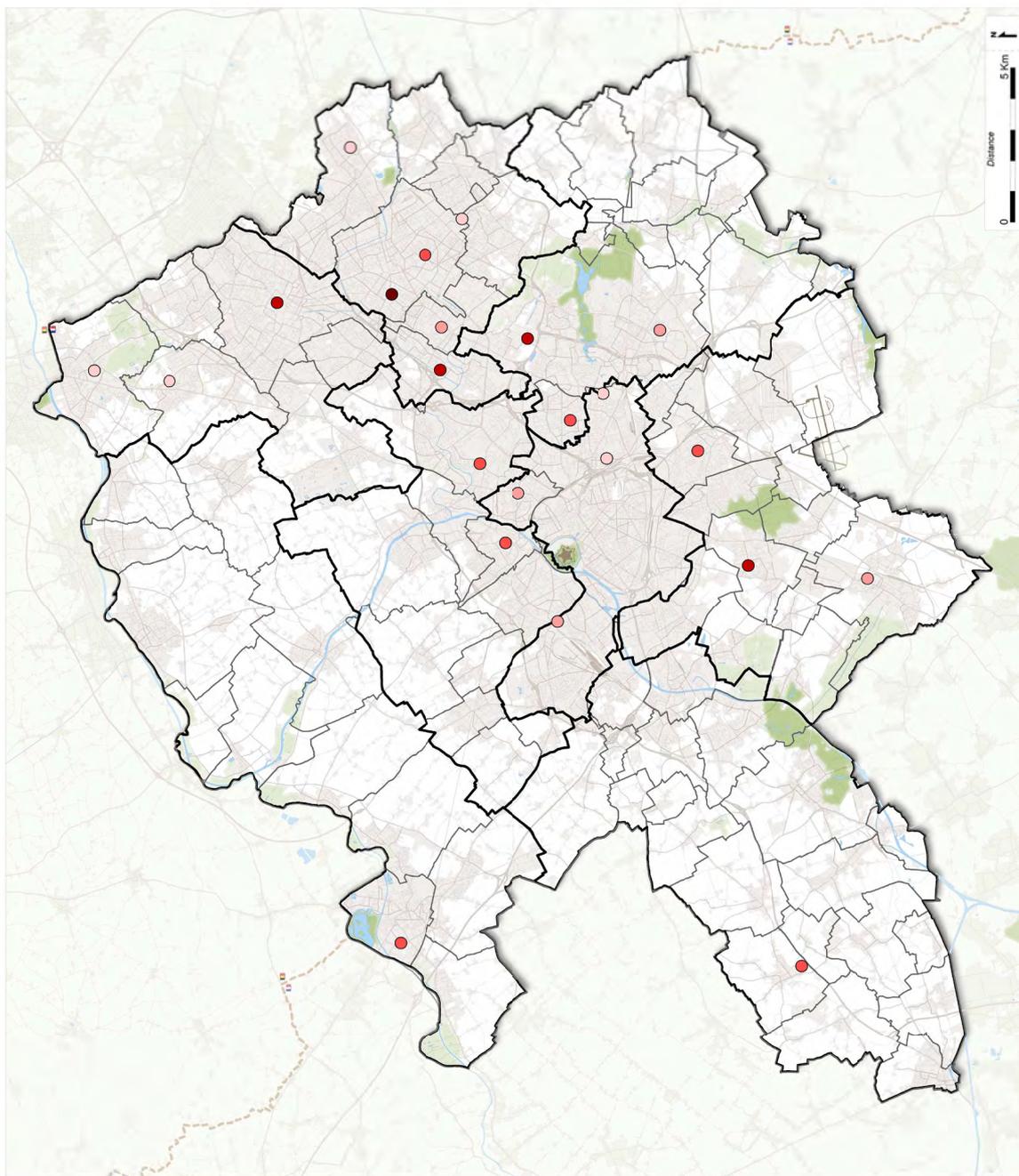
Limites administratives :

- ▭ Limites territoriales
- ▭ Limites communales

Echelle : **1/80 000**

Élaboré : Service Données Urbaines
 Révisé par : A. Bonomo
 Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable
 Site de : Lille Métropole
 Version : 1
 Sources : Lille Métropole

6 Communes de Lille Métropole



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole

Durée d'ouverture des piscines le vendredi

Document de travail

Piscines ouvertes sur une durée de :

● 8 à 10h (1)

● 6 à 8h (4)

● 4 à 6h (7)

● 2 à 4h (5)

● 0 à 2h (6)

■ Limites administratives

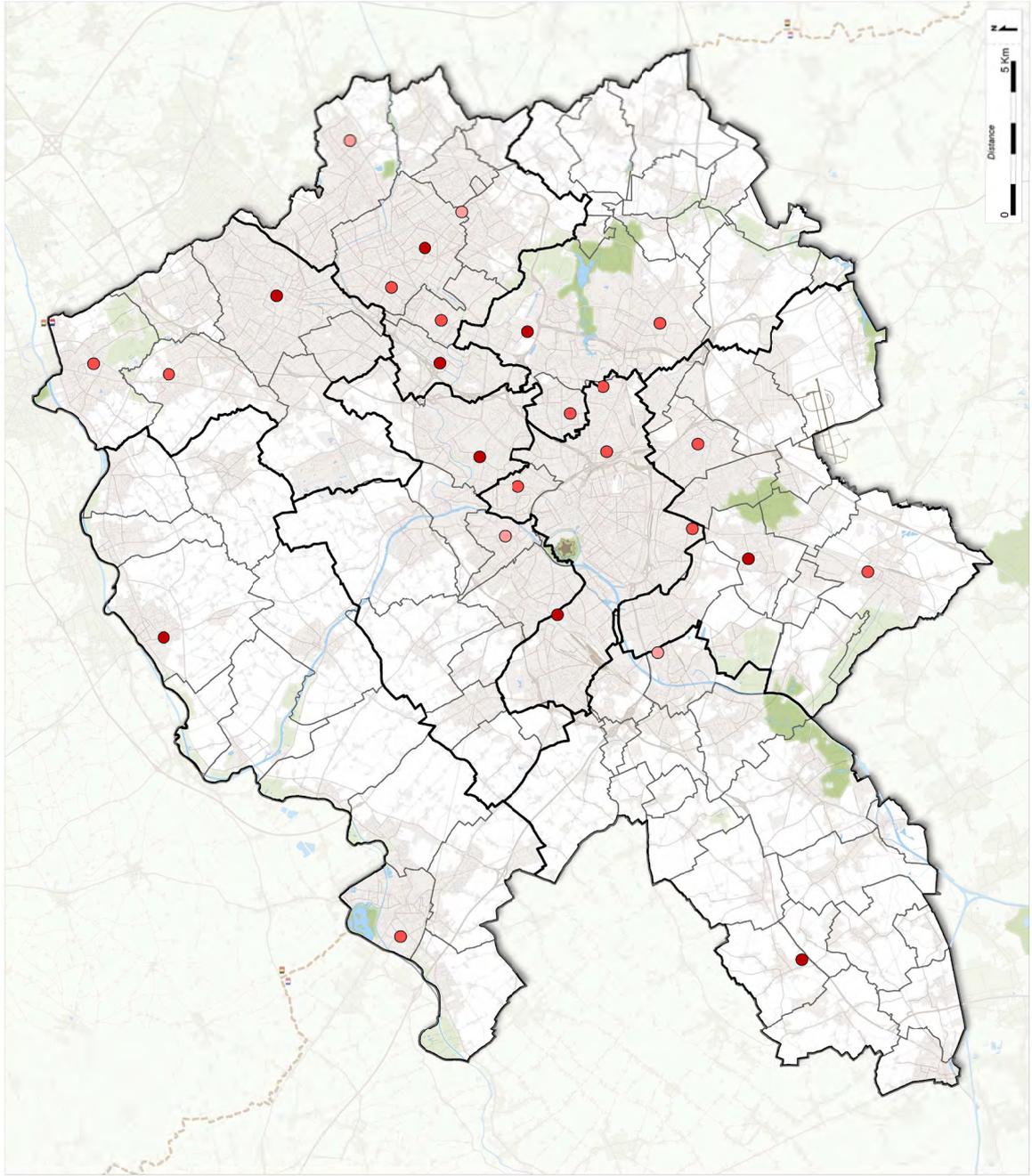
■ Limites temporaires

■ Limites communales

Echelle : 1/80 000

Élaboré : Service Données Urbaines
 Révisé par : A. Boncompagni
 Échelle : 1/80 000
 Sources : Lille Métropole

Le Commisariat Urbain



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des piscines le samedi
Document de travail

Piscines ouvertes sur une durée de :

- 6 à 8h (9)
- 4 à 6h (13)
- 2 à 4h (4)

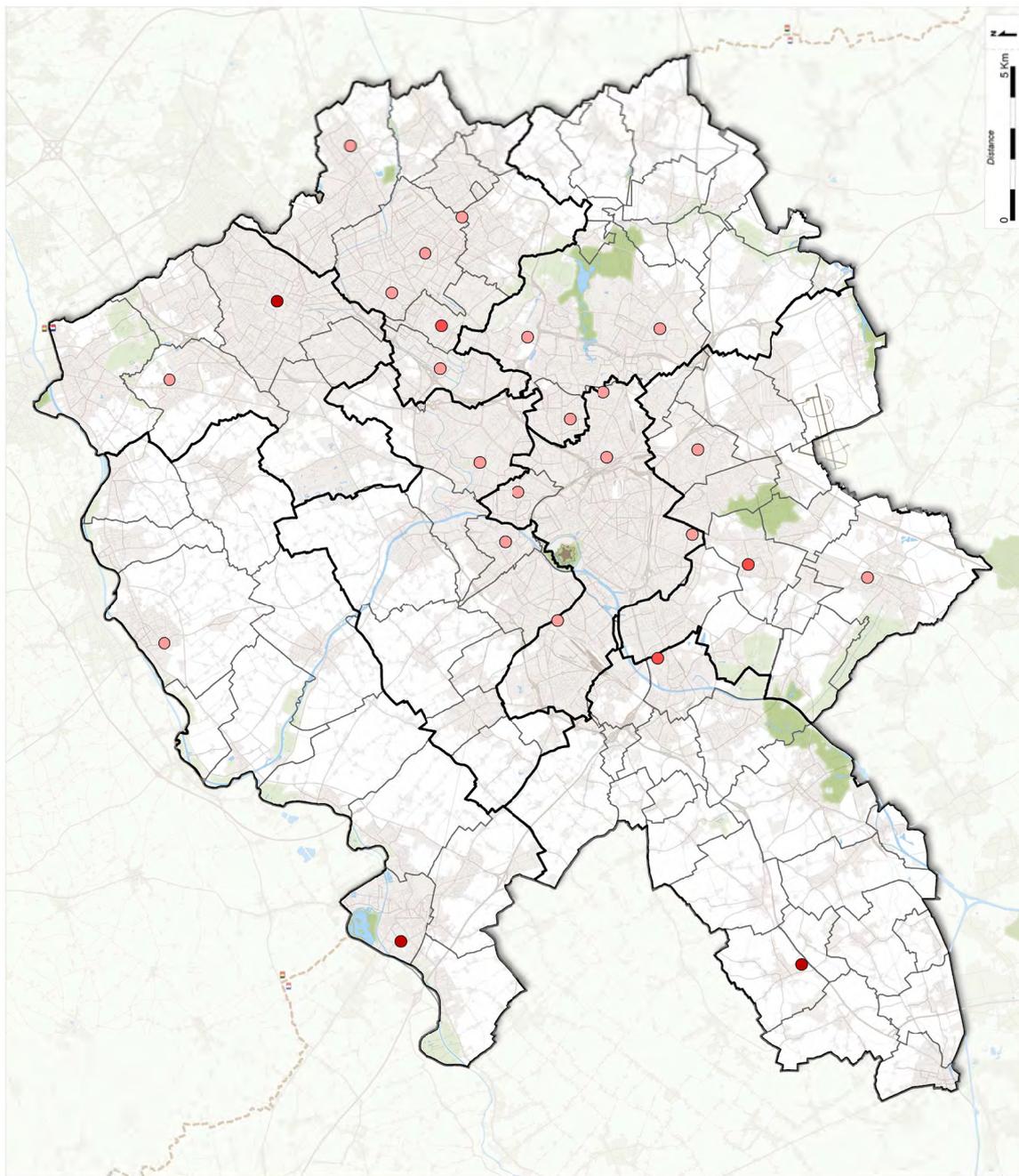
Limites administratives :

- Limites territoriales
- Limites communales

Echelle : 1/80 000

Élaboré : Service Données Urbaines
Révisé par : A. Bonomo
Édité le : 10/07/2014
Version : 1
Sources : Lille Métropole

Le Commandant Urbain



Lille Métropole
AMÉNAGEMENT & HABITAT
RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNÉES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des
piscines le dimanche
 Document de travail

Piscines ouvertes sur une durée de:

- 6 à 8h (3)
- 4 à 6h (3)
- 2 à 4h (19)

Limites administratives:

- ▭ Limites territoriales
- ▭ Limites communales

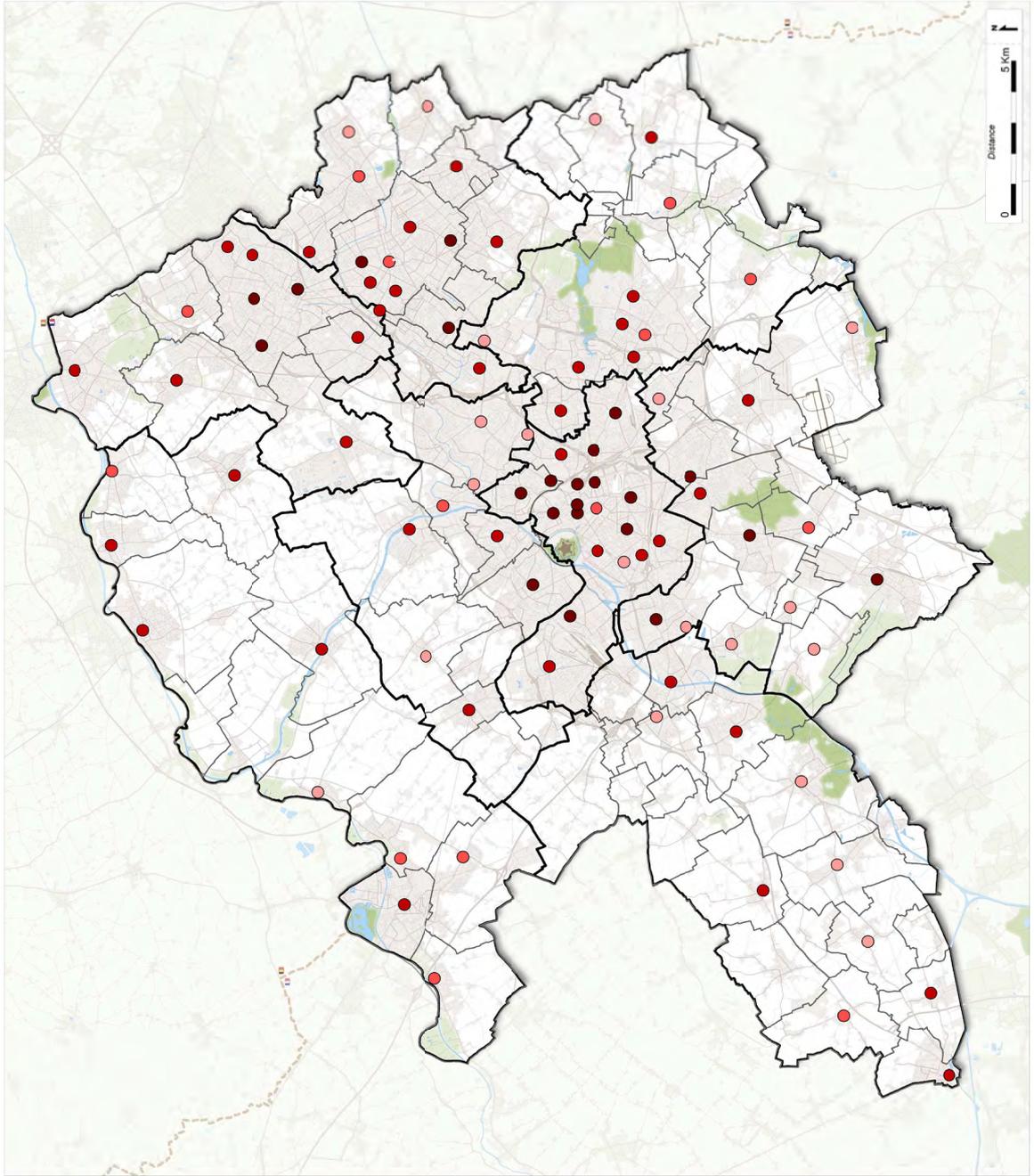
Echelle: **1/80 000**
 Elab. par: **Service Données Urbaines**
 Révisé par: **A. Bonomo**
 Direction: **Stratégie de territoire & Développement Durable**
 Date: **10/07/2014**
 Version: **1**
 Sources: **Lille Métropole**

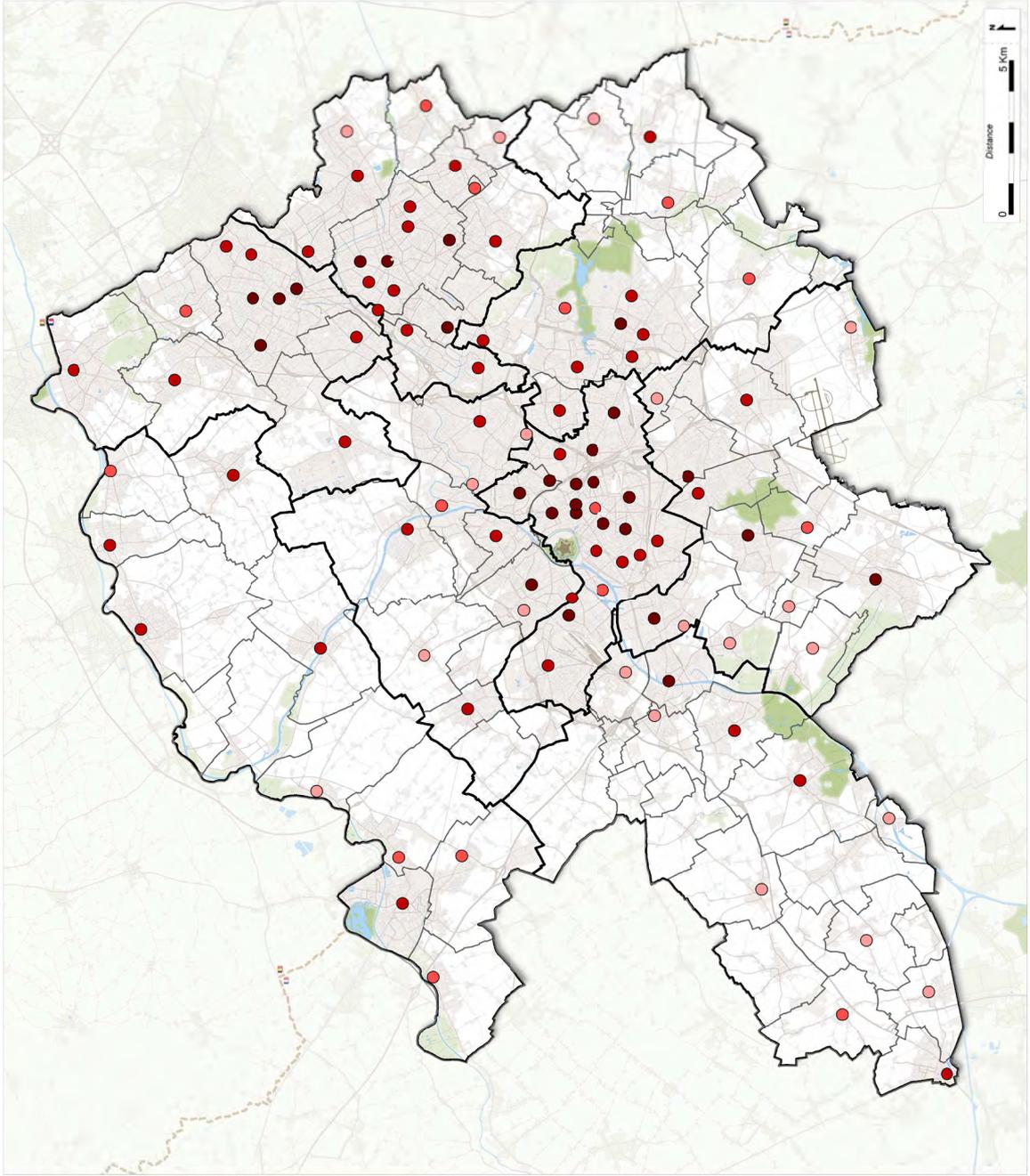
la Communauté urbaine

2.

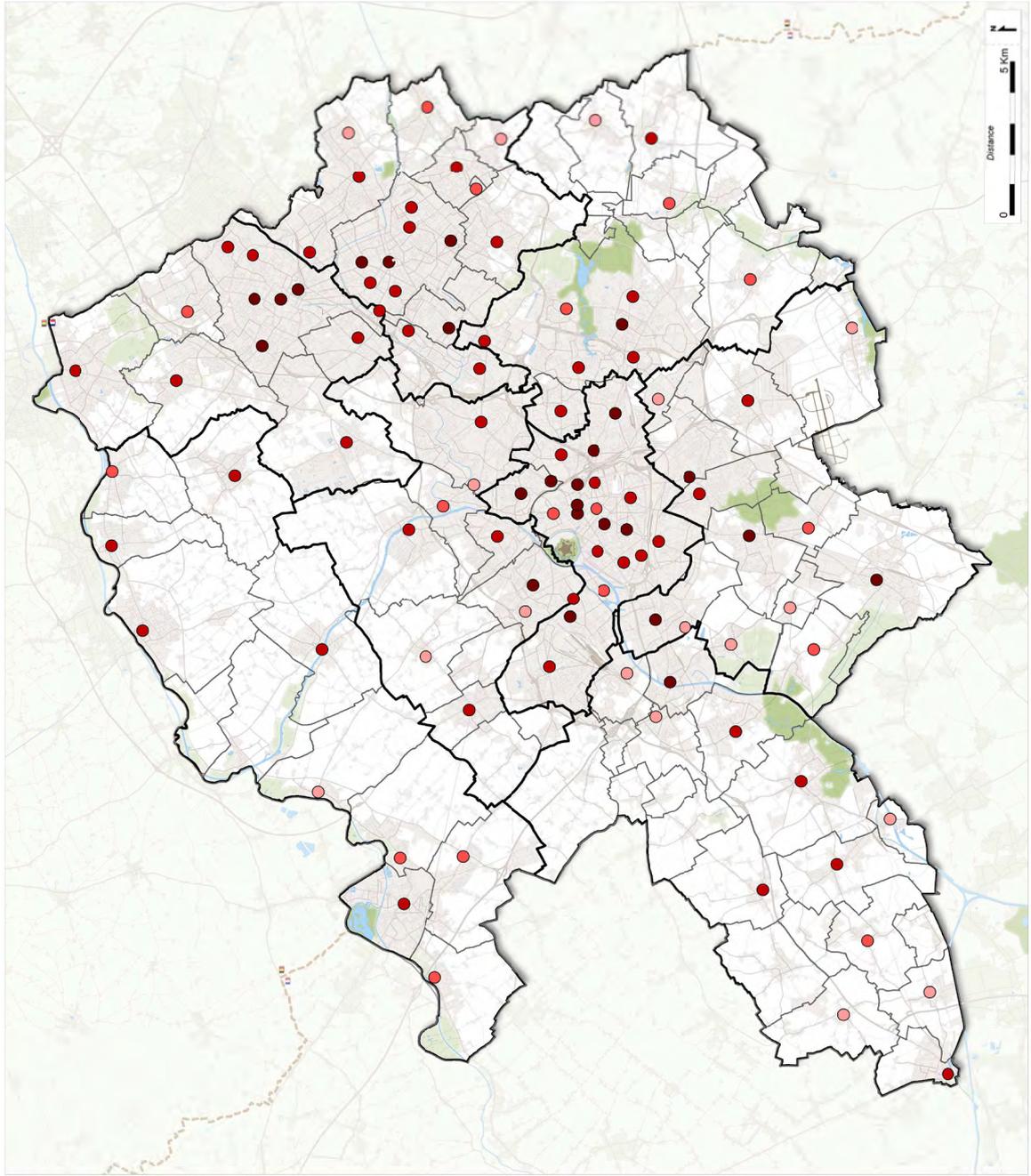


L'exemple des bureaux de poste - cartographie horaire

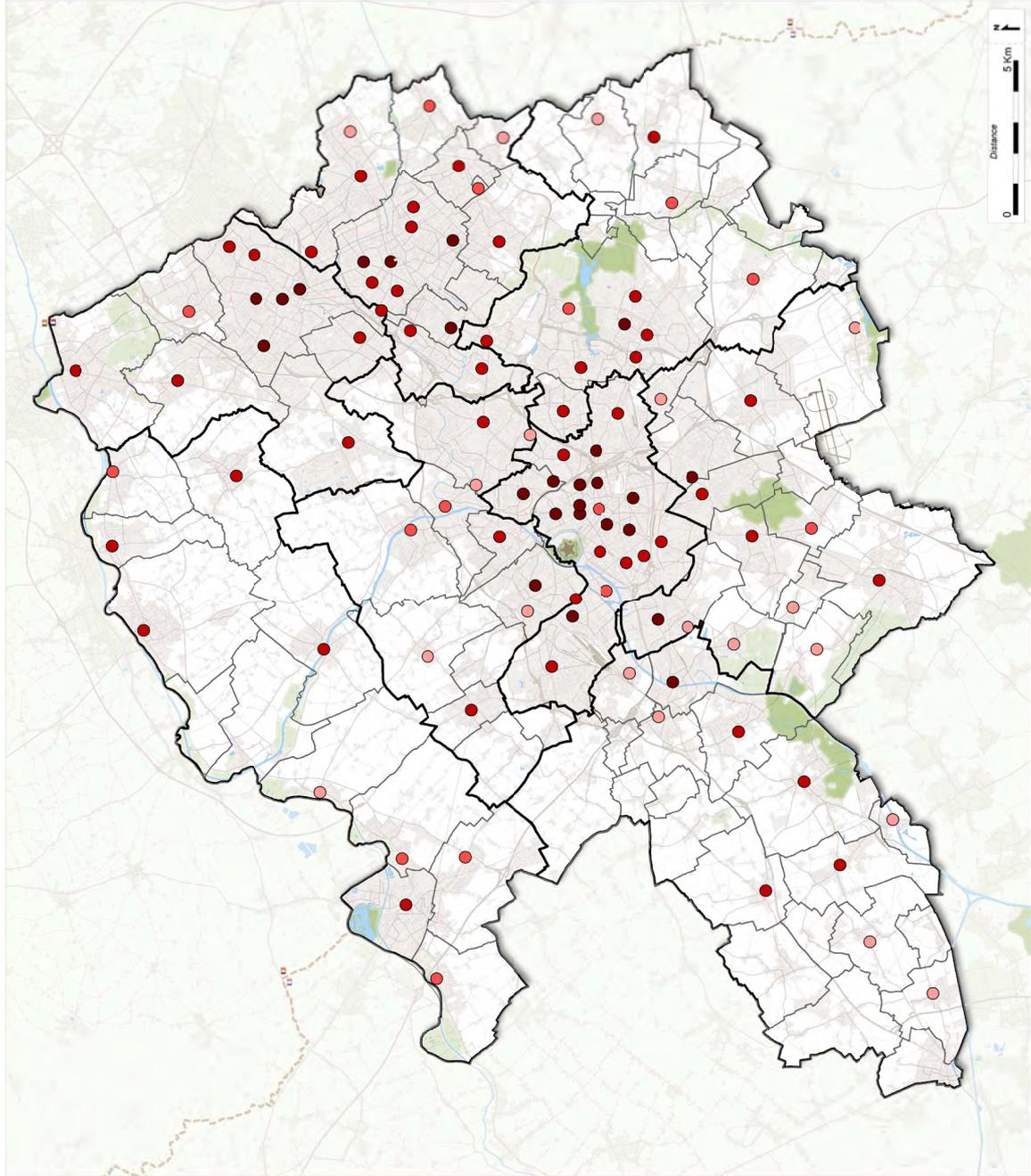




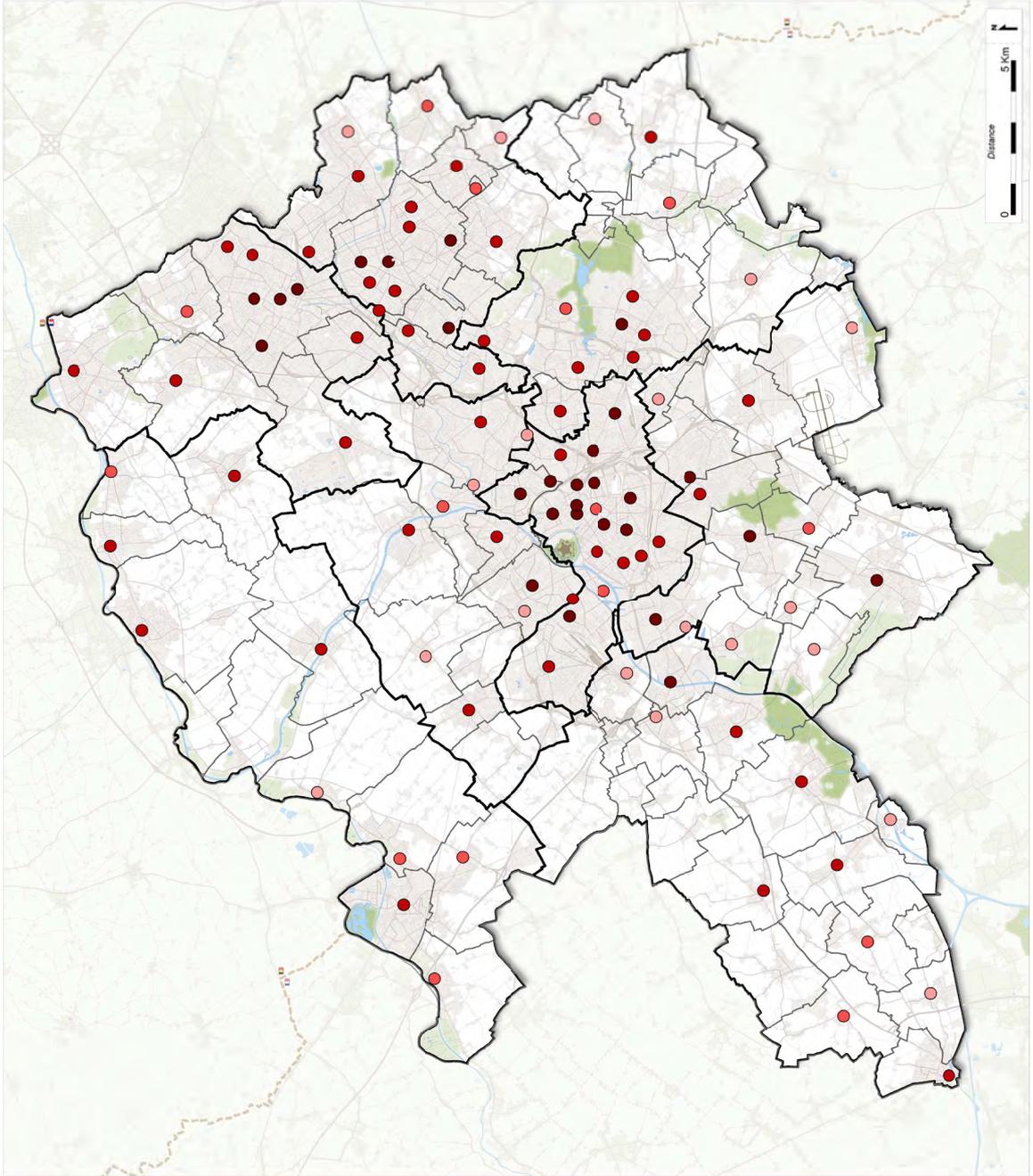
<p>Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole Durée d'ouverture des bureaux de poste le mardi Document de travail</p>	<p>Bureaux de poste couverts sur une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 à 10h (28) ● 6 à 8h (45) ● 4 à 6h (15) ● 2 à 4h (20) <p>Limites administratives: Limites territoriales Limites communales</p>	<p>Echelle : 1/80 000</p>	<p>Elaboré : Service Données Urbaines Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable Édité le : 10/07/2014 Version : 1 Source : Lille Métropole</p>
--	--	--	---------------------------	--



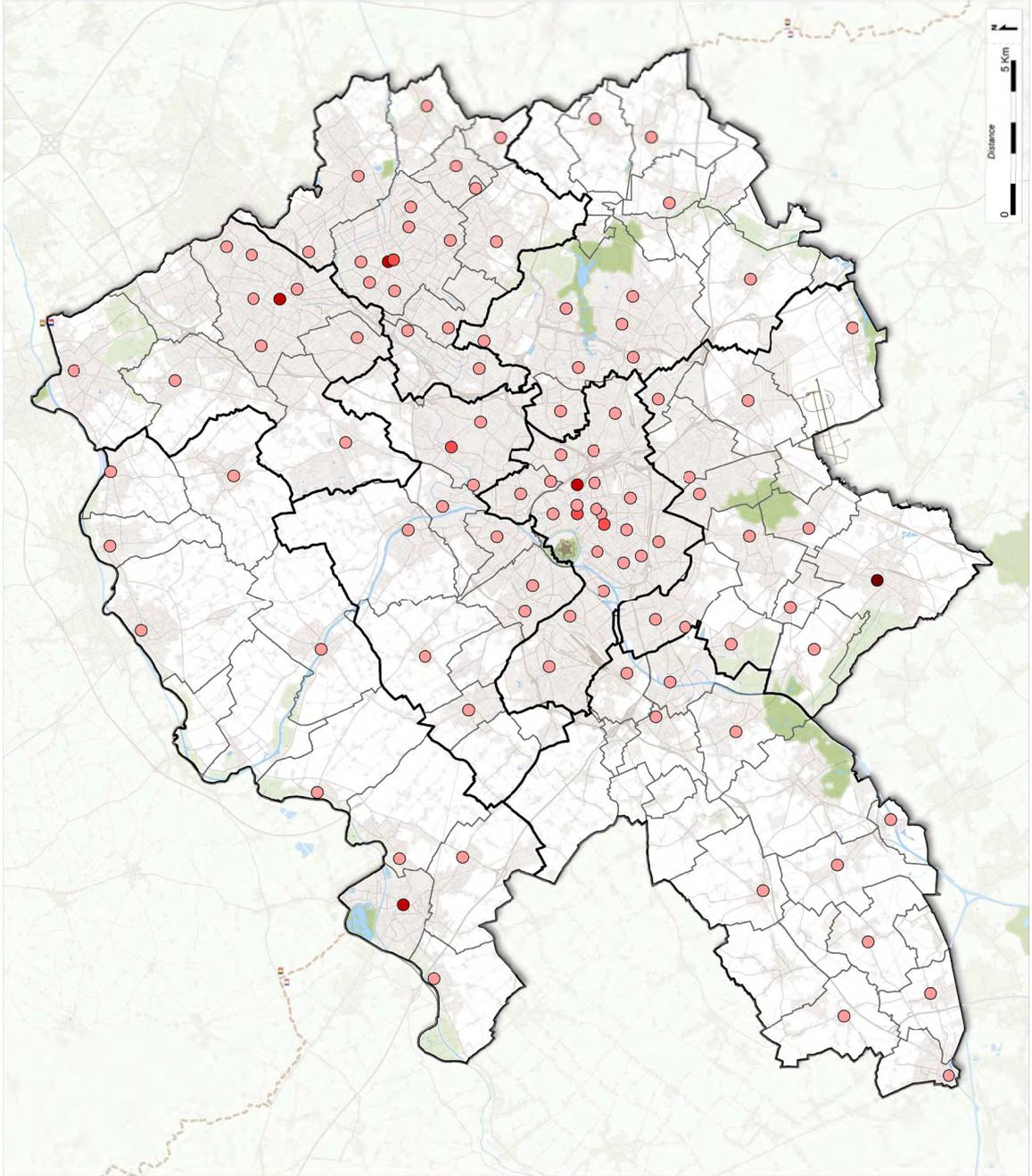
<p>Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole Durée d'ouverture des bureaux de poste le mercredi Document de travail</p>	<p>Bureaux de poste convertis sur une durée de...</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 a 10h (29) ● 6 a 8h (48) ● 4 a 6h (17) ● 2 a 4h (17) <p>Limites administratives: Limites territoriales Limites communales</p>	<p>Echelle : 1:80 000</p> <p>Éditeur : Service Données Urbaines Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable Date : 10/07/2014 Version : 1 Sources : Lille Métropole</p>
--	---	---	--



<p>Lille Métropole AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole Durée d'ouverture des bureaux de poste le jeudi</p> <p>Document de travail</p>	<p>Bureaux de poste ouverts sur une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 à 10h (25) ● 6 à 8h (48) ● 4 à 6h (15) ● 2 à 4h (19) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Limites territoriales ▭ Limites communales 	<p>Echelle : 1/80 000</p> <p>Émetteur : Service Données Urbaines Coordinateur : Service Données Urbaines Commission : Service des territoires & Développement Durable Édité le : 10/07/2014 Version : 1 Sources : Lille Métropole</p>
--	--	---	---



<p>Lille Métropole</p> <p>AMENAGEMENT & HABITAT /RESSOURCES & EXPERTISES /DONNEES URBAINES</p>	<p>Lille Métropole</p> <p>Durée d'ouverture des bureaux de poste le vendredi</p> <p>Document de travail</p>	<p>Bureaux de poste situés sur une surface de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 8 à 10h (28) ● 6 à 8h (47) ● 4 à 6h (15) ● 2 à 4h (19) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Limites territoriales ▭ Limites communales 	<p>Echelle: 1/80 000</p> <p>Éditeur: Service Données Urbaines Réalisé par : A. Bonomo Commanditaire : Stratégie des territoires & Développement Durable État de : 10/07/2014 Version : 1 Source : Lille Métropole</p>	<p>Communauté urbaine</p>
---	--	--	--	----------------------------------



Lille Métropole
AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

Lille Métropole
Durée d'ouverture des bureaux de poste le samedi
Document de travail

Bureaux de poste couverts sur une durée de :
● 8 à 10h (1)
● 6 à 8h (4)
● 4 à 6h (4)
● 2 à 4h (98)

Limites administratives :
□ Limites territoriales
□ Limites communales

Echelle : 1/80 000

Équipe : Services Données Urbaines
Commanditaire : Stratégie des Territoires & Développement Durable
Édité le : 10/07/2014 Version : 1
Source : Lille Métropole

6. Communauté urbaine

CONTACTS



Catherine GANTER

cganter@lillemetropole.fr

+33(0)3 20 21 28 53



Laure GASPERI

lgasperi@lillemetropole.fr

+33(0) 3 59 00 17 31



Thomas LEFETZ

tlefetz@lillemetropole.fr

+33(0) 3 59 00 19 06



bureaudestemps@lillemetropole.fr

